



FFvolley

Rapport CACCF

COMMISSION D'AIDE
ET DE CONTRÔLE
DES CLUBS FEDERAUX



Saison 2023/2024



SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA DNACG	Page 4
FONDEMENTS ET MISSIONS.....	Page 4
MOYENS D'ACTION.....	Page 4
ORGANISATION GENERALE.....	Page 4
LA COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CLUBS FEDERAUX.....	Page 5
COMPOSITION.....	Page 5
ACTIVITE AU COURS DE LA SAISON 2023/2024.....	Page 6
CLES D'ANALYSE.....	Page 7
PERIMETRE DU RAPPORT.....	Page 8
SITUATION FINANCIERE GLOBALE DES CLUBS ELITE.....	Page 12
Une situation financière globale en diminution.....	Page 12
Une diminution du budget moyen.....	Page 14
Une importance prépondérante des subventions	Page 15
Une légère hausse du partenariat.....	Page 16
Les charges d'exploitation.....	Page 17
STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE FEMININE.....	Page 18
DES FINANCES EN HAUSSE	
I. Les produits d'exploitation.....	Page 20
II. Les charges d'exploitation.....	Page 23
ANALYSE COMPARATIVE DES STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE CLASSIQUE ET ELITE ACCESS.....	Page 26
CLASSEMENT SPORTIF 2023/2024 - DIVISION ELITE CLASSIQUE....	Page 26
CLASSEMENT SPORTIF 2023/2024 - DIVISION ELITE ACCESS.....	Page 26
DES STRUCTURES FINANCIERES VULNERABLES.....	Page 27
I. Les produits d'exploitation.....	Page 28
II. Les charges d'exploitation.....	Page 35
COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION.....	Page 38
STATISTIQUES FINANCIERES DES CLUBS ELITE MASCULIN.....	Page 40
CLASSEMENT SPORTIF 2023/2024.....	Page 40
DES FINANCES FRAGILISEES	Page 40
I. Les produits d'exploitation.....	Page 42
II. Les charges d'exploitation.....	Page 47
COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION.....	Page 51
BUDGETS DETAILLES DES CLUBS (EN €).....	Page 52
DIVISION ELITE FEMININE.....	Page 52
DIVISION ELITE MASCULINE.....	Page 54

CONTEXTE



FFvolley



PRÉSENTATION DE LA DNACG

FONDEMENTS ET MISSIONS

Conformément à l'article L.132-2 du Code du sport, à l'article 34 de la convention reliant la Fédération Française de Volley (FFVolley) et la Ligue Nationale de Volley (LNV) ainsi qu'aux règlements fédéraux, il a été institué une Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (DNACG) qui est chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, juridique et financière des associations affiliées à la FFVolley et des sociétés qu'elles ont constituées.

Exerçant un pouvoir de contrôle indépendant, cet organe a pour objectifs principaux de veiller à :

- **La régulation économique des compétitions**, en restant attentif à la transparence financière et au respect des règles comptables, fiscales et sociales en vigueur ainsi qu'aux contrôles et évaluations des projets d'achats, de cessions et de

changements d'actionnaires des sociétés sportives ;

- **La pérennité des structures** évoluant au sein des compétitions fédérales et professionnelles en contrôlant leur santé financière et en les accompagnant dans leur gestion et leur développement ;

- **Favoriser le respect de l'équité sportive**, en s'assurant que les structures évoluant au sein des compétitions fédérales et professionnelles respectent un certain équilibre entre leurs produits et leurs dépenses.

De plus, depuis la loi du 17 mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, la DNACG a également pour mission d'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs.

MOYENS D'ACTION

Afin de remplir pleinement ses missions d'aide et de contrôle, la DNACG procède à l'examen des documents comptables, financiers et juridiques, envoyés par les structures entrant dans son champ de compétence tels que prévus aux règlements de la FFVolley et de la LNV. La DNACG peut également demander tous documents complémentaires afin de préciser un point de contrôle ou encore diligenter des contrôles aux sièges des clubs.

Au terme de ces contrôles, la DNACG rend des décisions pour chaque club pouvant comporter des recommandations, avertissements, mesures ou pénalités selon les éléments relevés lors de l'étude du dossier.

ORGANISATION GÉNÉRALE

La DNACG est composée de trois commissions distinctes – deux commissions de première instance et une commission d'appel :

- La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux (CACCF), dont la gestion relève de la FFVolley et qui se charge d'effectuer sa mission de contrôle auprès des clubs amateurs fédéraux (6 à 8 membres) ;

- La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (CACCP), dont la gestion relève de la LNV et qui se charge d'effectuer sa mission de contrôle auprès des clubs professionnels de Ligue A Féminine (LAF), Ligue A Masculine (LAM) et Ligue B Masculine (LBM) (6 à 8 membres) ;

- Le Conseil Supérieur, dont la gestion relève de la FFVolley et qui a notamment pour mission de traiter les appels formés à l'encontre des décisions rendues par les deux précédentes commissions (7 membres).

L'ensemble des membres composant les commissions de la DNACG sont des bénévoles justifiant d'une expertise dans le domaine financier, juridique ou administratif ainsi qu'une connaissance poussée du mouvement sportif et sont choisis également en fonction de leur indépendance vis-à-vis du monde du volley et par conséquent de la direction fédérale.

LA COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE DES CUBS FÉDÉRAUX

COMPOSITION

Le contrôle effectué par la CACCF porte principalement sur les clubs évoluant en Division Elite Féminine (DEF) et Division Elite Masculine (DEM).

Les 8 membres composant la CACCF pour la saison 2023/2024 sont les suivants :

Président	Membres nommés par la FFvolley	Membres nommés par la LNV
M. Benjamin SCHLICKLIN	Mme. LOMBARD Christine M. MANIEL Philippe M. BEZU Benoît M. MUTIO Felix	M. PORTALEZ Thibault M. VINCENT Robert.

Cette commission est assistée par le service juridique de la FFvolley.

Ses membres réalisent une analyse à partir des données juridiques, comptables, historiques et prévisionnelles fournies par les clubs avec comme principal fil rouge le fait que ces derniers n'excèdent pas leur capacité financière en participant aux championnats.

Les décisions rendues par la CACCF sont susceptibles d'appel devant le Conseil Supérieur de la DNACG.

Les dirigeants des clubs sont seuls responsables des informations communiquées à la CACCF. Celles-ci doivent être loyales et sincères.

Pour plus de détails sur le fonctionnement de la CACCF et l'ensemble des moyens dont elle dispose pour faire appliquer ses décisions voire l'annexe 1 du Règlement de la DNACG.

Au cours de la saison 2023/2024, la CACCF s'est réunie treize fois dans le cadre régulier de sa mission :

- Réunion du 29 novembre 2023
Etude des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 et des budgets prévisionnels révisé 2023/2024 de l'ensemble des clubs évoluant en divisions Elite au cours de la saison 2023/2024.
- Réunion du 19 décembre 2023
Etude des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 et des budgets prévisionnels révisé 2023/2024 de certains clubs évoluant en division Elite au cours de la saison 2023/2024.
- La CACCF s'est réunie huit autres fois pour étudier des demandes émanant de clubs portant principalement sur la révision de leur encadrement de masse salariale.
Par ailleurs, la CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG du 5 avril 2024 :
Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2022/2023 et ont procédé à des préconisations et à l'établissement de règles de contrôles communes aux trois commissions ainsi qu'à des modifications portant sur le Règlement de la DNACG.
Au cours de ces différentes réunions, la CACCF a pris 89 décisions dont :
- 1 accord d'accession aux championnats LNV pour la saison 2024/2025 ;

- 4 prises d'acte de la descente sportive en championnat de National 2 au terme de la saison 2023/2024 ;
- 4 prises d'acte de la descente sportive en championnat de National 2 au terme de la saison 2023/2024 ;
- 9 accords d'accession aux championnats Elite pour la saison 2024/2025 ;
- 3 rétrogradations administratives aux championnats nationaux pour la saison 2024/2025 dont 1 à titre conservatoire ;
- 36 encadrements de masse salariale dont 35 aux montants proposés et 1 à un montant imposé ;
- 8 prises d'acte de la volonté de ne pas salarier ses joueurs pour la saison 2023/2024 ;
- 3 retraits de points ;
 - 16 amendes dont 6 avec sursis ;
 - 19 mises en demeure ;
 - 12 transmissions des informations ;
 - 5 fixations d'un plan d'apurement ;

CLÉS D'ANALYSE

Pour sa quatrième édition, le présent rapport a été établi à partir des informations comptables et financières transmises par les clubs évoluant en divisions Elite au cours des saisons 2022/2023 et 2023/2024 au sein de leurs budgets définitifs renseignés en fonction des états financiers clos attestés par leur expert-comptable et/ou validés par leur commissaire aux comptes. Pour la lecture du présent rapport, il sera nécessaire de tenir compte des précisions suivantes :

- Afin d'utiliser des éléments de comparaisons pertinents entre ces deux saisons qui n'ont pas vu le même nombre de clubs évoluer dans les différentes divisions Elite, les études se basent exclusivement sur les moyennes des différents postes.

- Le club de RENNES ETUDIANTS CLUB a évolué au sein de la division Elite Féminine et du championnat de Ligue B Masculine au cours de la saison 2023/2024. Afin de ne pas gonfler artificiellement les montants inscrits au sein du présent rapport, le budget dudit club n'a pas été intégré au calcul des moyennes des différents postes étant donné que l'intégralité de son budget, comportant ses deux équipes, a été intégré au rapport annuel de la CACCF.

- La Division Elite Féminine est le deuxième niveau national alors que la Division Elite Masculine est le troisième niveau national, la LNV ayant une division professionnelle féminine, la LAF, et deux divisions professionnelles masculines, la LBM et la LAM.

DÉFINITIONS

SUBVENTION D'EXPLOITATION :

Ensemble des subventions attribuées par les collectivités publiques mais également toutes les « autres subventions » telles que celles de l'Agence Nationale du Sport. Ce poste ne doit en principe pas contenir les prestations fournies par les collectivités qui doivent apparaître au sein du poste « Partenariat » et plus précisément « partenariat public ».

PARTENARIATS :

Ce poste inclut les partenariats privés et publics financiers, les échanges de marchandises ainsi que les mécénats privés et publics.

MOYENNE :

Rapport entre la somme des valeurs et le nombre de valeurs.

LA MASSE SALARIALE PROFESSIONNELLE :

La masse salariale professionnelle est définie comme la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés aux joueuses et joueurs du collectif Elite sous contrats de travail d'une durée minimale de 76

heures par mois ainsi que de l'entraîneur principal du collectif Elite sur une saison donnée.

Cependant, depuis les nouvelles modifications réglementaires du Règlement de la DNACG adoptées par le Conseil d'Administration de la FFvolley en date du 21 & 22 avril 2023, la masse salariale brute comprend également la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés aux joueurs et entraîneurs amateurs du collectif Elite dotés d'un contrat de travail et du ou des entraîneurs adjoints dudit collectif.

Elle comprend également les éventuelles indemnités de rupture ou transactionnelles, versées aux athlètes et à l'entraîneur principal du collectif Elite, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le club.

Les primes aléatoires telles que les primes liées aux résultats sportifs sont exclues de l'assiette de la masse salariale.

RAPPORT FINANCIER



PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

CLUBS PARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS ELITE SAISON 2022/2023

ELITE MASCULINE

RELEGATION LBM

Aucune relégation

MAINTENUS DEM :

AL CAUDRY VOLLEY-BALL
AMIENS METROPOLE VOLLEY
AS CESSON ST-BRIEUC
BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
CONFLANS-ANDRESY JOUY VB
GRENOBLE V. UNIVERSITE CLUB
HARNES VOLLEY-BALL
LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
REIMS METROPOLE VOLLEY
STADE ATHLETIQUE SPINALIEN
VC BELLAING/PORTE DE HAINAUT
VC MICHELET HALLUIN

ACCESSIONS DEM :

CNM CHARENTON
MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL
UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB
VBC CHALON SUR SAONE

ELITE FÉMININE

RELEGATION LAF :

EVREUX VOLLEY-BALL

MAINTENUS EN DEF :

CSM CLAMART
ISTRES PROVENCE VOLLEY
QUIMPER VOLLEY 29
MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS
RENNES ETUDIANTS CLUB
SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL
SENS VOLLEY 89
STELLA EDU SP CALAIS
UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN
VOLLEY CLUB HARNES
INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL

ACCESSIONS DEF :

ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
HALLUIN VOLLEY METROPOLE
VOLLEY-BALL ROMANAIS

CLUBS N'ÉVOLUANT PLUS EN CHAMPIONNATS ELITE SAISON 2022/2023

ELITE MASCULINE

ACCESSIONS LBM :

ASUL LYON VOLLEY BALL

RELEGATION N2 :

MARSEILLE VOLLEY 13
VOLLEY BALL ARLESIEN

ELITE FÉMININE

ACCESSION LAF :

LEVALLOIS SPORTING CLUB

RELEGATION N2 :

VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
NIMES VOLLEY-BALL
ASS SPORTIVE MONACO

A SAVOIR :

- L'Institut Fédéral de Volley-Ball évoluant en DEF est une structure de formation de la FFvolley (pôle France féminin) ne pouvant faire règlementairement l'objet de relégation ou d'accession sportive en division inférieure ou supérieure. Il est exclu du périmètre du présent rapport.
- Le Centre National de Volley-Ball évoluant en DEM au cours de la saison 2021/2022 n'évolue plus dans la DEM pour la saison 2022/2023.
- Le club de RENNES ETUDIANTS CLUB n'a pas été intégré au présent rapport pour la saison 2021/2022 au regard du contrôle de la CACCF en raison de l'évolution d'une équipe professionnelle en LBM.
- Faut de transmission de documents exploitables, les clubs d'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, MUNICIPAL OLYMPIQUE DE MOUGINS et HALLUIN VOLLEY METROPOLE n'ont pu être intégrés au présent rapport pour la saison 2022/2023.
- Les éléments relatifs à la saison 2022/2023 concernent donc un total final de 16 clubs Elite masculin et 11 clubs Elite féminin soit un total de 27 clubs Elite.

CLUBS PARTICIPANTS AUX CHAMPIONNATS ELITE SAISON 2023/2024

ELITE MASCULINE

RETROGRADATION LBM

AVIGNON VOLLEY-BAL
ASUL LYON VOLLEY-BALL

MAINTENUS EN DEM :

AL CAUDRY VOLLEY-BALL
AMIENS METROPOLE VOLLEY
AS CESSON ST-BRIEUC
CONFLANS-ANDRESY JOUY VB
HARNES VOLLEY-BALL
LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
STADE ATHLETIQUE SPINALIEN
VBC CHALON SUR SAONE
VC BELLAING/PORTE DE HAINAUT
VC MICHELET HALLUIN

ACCESSIONS DEM :

ASNIERES VOLLEY 92
C'CHARTRES VOLLEY
UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF
VOLLEY BALL ARLESIEN

ELITE FÉMININE

RELEGATION LAF :

LEVALLOIS SPORTING CLUB

MAINTENUS EN DEF :

CSM CLAMART
ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
EVREUX VOLLEY BALL
RENNES ETUDIANTS CLUB
SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL
SENS VOLLEY 89
STELLA EDU SP CALAIS
UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY
VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN
VOLLEY-BALL ROMANAIS
VOLLEY CLUB HARNES
INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL

ACCESSIONS DEF :

ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95
ASPTT MULHOUSE 2
AS.SP. VB MAUGUIO
CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS
LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION CFC 2
LONGUEAU AMIENS METROPOLE VOLLEY-BALL
VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS
VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES
VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES

CLUBS N'ÉVOLUANT PLUS EN CHAMPIONNATS ELITE SAISON 2023/2024

ELITE MASCULINE

ACCESSIONS LBM :

REIMS METROPOLE VOLLEY
UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB

RELEGATION N2 :

BEAUVAIS OISE UC VOLLEY
CNM CHARENTON
GRENOBLE V. UNIVERSITE CLUB
MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL

ELITE FÉMININE

ACCESSION LAF :

QUIMPER VOLLEY 29

RELEGATION N2 :

HALLUIN VOLLEY METROPOLE
ISTRES PROVENCE VOLLEY
MUNICIPAL OLYMPIQUE MOUGINS

A SAVOIR :

Comme pour la saison 2022/2023, l'Institut Fédéral de Volley-Ball évoluant en DEF est un organisme de formations fédéraux (pôles France) ne pouvant faire règlementairement l'objet de relégation ou d'accession sportive en division inférieure ou supérieure. Il est exclu du périmètre du présent rapport.

Les club de ASPTT MULHOUSE 2 et RENNES ETUDIANTS CLUB n'ont pas été intégrés au présent rapport pour la saison 2023/2024 au regard du contrôle de la CACCP en raison de l'évolution de leur équipe professionnelle dans un championnat professionnel.

Faute de transmission de documents exploitables, les clubs d'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS et d'ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95 n'ont pu être intégrés au présent rapport pour la saison 2023/2024.

Les éléments relatifs à la saison 2023/2024 concernent donc un total final de 16 clubs Elite masculin et 17 clubs Elite féminin (dont 8 clubs Elite féminin Access et 9 clubs Elite Féminin classique) soit un total de 33 clubs Elite.

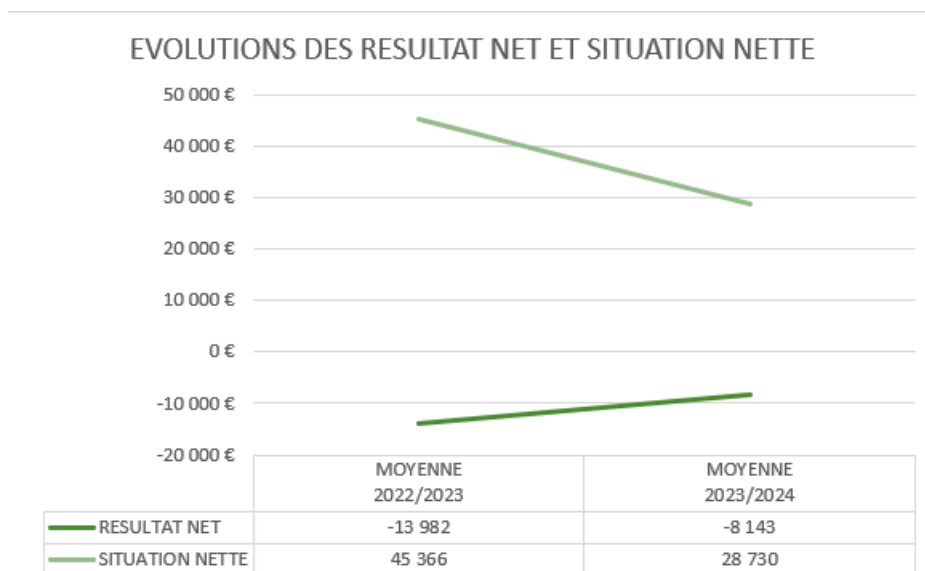
SITUATION FINANCIÈRE GLOBALE DES CLUBS ELITE

UNE SITUATION FINANCIÈRE GLOBALE EN DIMINUTION

Pour rappel, notre société a été marquée par la pandémie due à la COVID-19 entraînant l'arrêt prématuré des championnats fédéraux. Si cela a été un choc pour le monde sportif, la crise s'est avérée financièrement bénéfique lors des saisons 2019/2020 et 2020/2021 pour la plupart des clubs des divisions Elite.

Grâce au maintien des subventions publiques des collectivités territoriales pendant cette période d'inactivité, les clubs des divisions Elite ont réussi à reconstituer leurs fonds propres. Cette situation a permis auxdits clubs d'augmenter leurs postes de charges durant les saisons 2021/2022 & 2022/2023 entraînant un résultat net souvent déficitaire mais conservant globalement une situation nette positive.

Cependant, comme le tableau ci-dessous l'expose, le résultat net et les fonds propres moyens des clubs ont une nouvelle fois diminué lors de la saison 2023/2024 mais la situation nette globale reste positive.



La raison de cette diminution est toujours liée à une baisse des produits et plus particulièrement des subventions accordées par les collectivités territoriales malgré une baisse des charges de personnel en comparaison à la saison 2022/2023.

La situation financière des clubs fédéraux semble s'être stabilisée et porte à croire que la gestion administrative et financière est de mieux en mieux maîtrisée. Attention tout de même à ce que les clubs fédéraux n'épuisent pas trop leurs fonds propres associatifs étant remarqué que le résultat net moyen s'est amélioré en comparaison à la saison 2022/2023 mais reste toutefois négatif sur trois saisons consécutives.

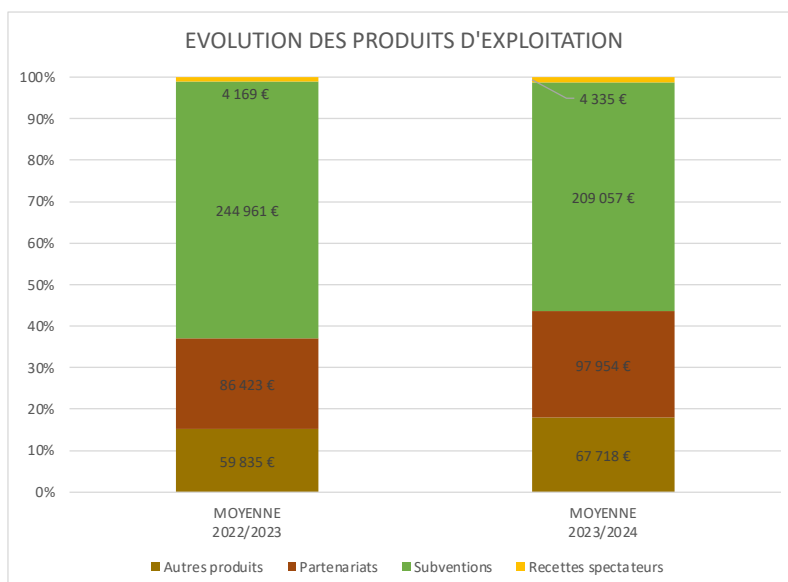
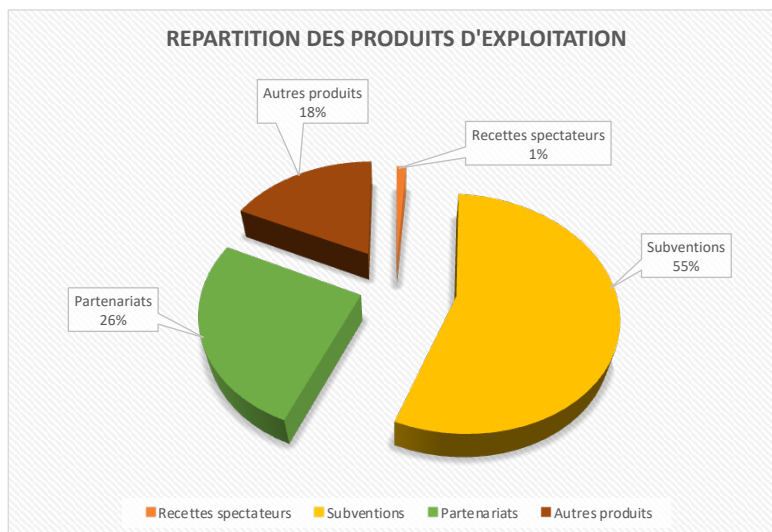
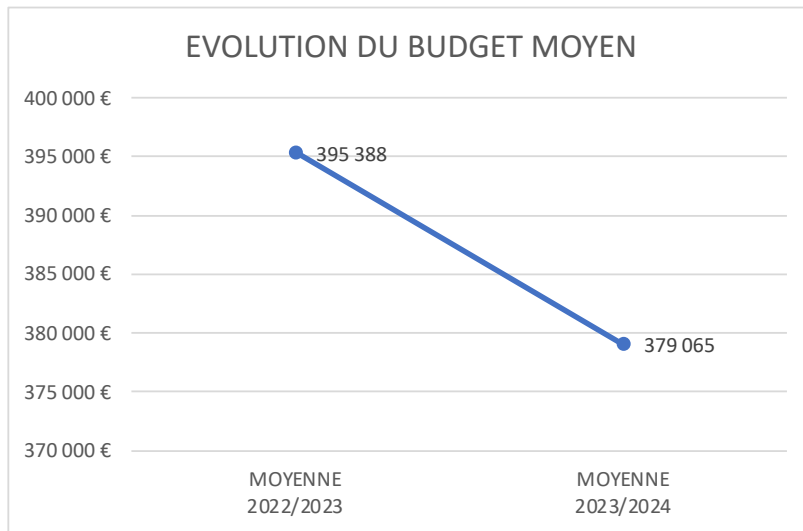
Par ailleurs, la saison 2023/2024 a été marquée par la création d'une poule Elite Féminine supplémentaire engendrant l'accession de dix clubs fédéraux de National 2 Féminin bénéficiant de fonds propres associatifs positifs ou a minima détenant une situation nette équilibrée permettant de contrebalancer les fonds propres associatifs négatifs des clubs maintenus.

 : Moyenne la plus élevée sur les deux dernières années

Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	TOTAL GENERAL 2023/2024		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	112 568	1%	4 169	143 067	1%	4 335	166	4%
Subventions	6 613 951	62%	244 961	6 898 890	55%	209 057	-35 904	-15%
Mairie	3 666 220	34%	135 786	3 538 348	28%	107 223	-28 563	-21%
Intercommunalité	556 679	5%	20 618	969 089	8%	29 366	8 749	42%
Conseil Départemental	1 089 786	10%	40 362	1 071 378	9%	32 466	-7 896	-20%
Conseil Régional	1 169 497	11%	43 315	1 117 976	9%	33 878	-9 437	-22%
Autres	131 769	1%	4 880	202 099	2%	6 124	1 244	25%
Partenariats	2 333 415	22%	86 423	3 232 497	26%	97 954	11 532	13%
Partenaires privés (TVA)	958 715	9%	35 508	1 353 668	11%	41 020	5 512	16%
Mécénat (sans TVA)	1 248 886	12%	46 255	1 597 901	13%	48 421	2 166	5%
Echanges marchandises ou prestations	109 402	1%	4 052	249 261	2%	7 553	3 501	86%
Partenaires publics	16 412	0%	608	31 667	0%	960	352	58%
Autres produits	1 615 553	15%	59 835	2 234 681	18%	67 718	7 882	13%
TOTAL PRODUITS	10 675 487		395 388	12 509 134		379 065	-16 324	-4%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	6 672 221	63%	247 119	7 124 049	57%	215 880	-31 239	-13%
Salaires collectif professionnel	2 432 216	36%	90 082	2 522 414	35%	76 437	-13 645	-15%
Salaires autres contrats travail	1 160 116	17%	42 967	1 344 559	19%	40 744	-2 223	-5%
Cotisations	775 507	12%	28 722	743 960	10%	22 544	-6 178	-22%
Autres charges directes	2 304 381	35%	85 347	2 513 118	35%	76 155	-9 192	-11%
Déplacements	886 248	8%	32 824	1 127 338	9%	34 162	1 338	4%
Autres charges	3 480 908	33%	128 923	4 469 029	36%	135 425	6 503	5%
Services extérieurs (cptes 61,62 - hors masse salariale et loyers)	345 528	10%	12 797	589 864	13%	17 875	5 077	40%
Autres services extérieurs (cptes 62 hors sportifs)	1 584 668	46%	58 691	2 251 952	50%	68 241	9 550	16%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	113 838	3%	4 216	161 795	4%	4 903	687	16%
TOTAL CHARGES	11 039 377		408 866	12 720 416		385 467	-23 399	-6%
RESULTAT COURANT	-363 890	-3%	-13 477	-211 282	-2%	-6 402	7 075	-52%
Produits exceptionnels (préciser la nature)	139 102		5 152	107 366		3 254	-1 898	-37%
Charges exceptionnelles (préciser la nature)	152 506		5 648	157 048		4 759	-889	-16%
Impôt sociétés (IS)	212		8	7 741		235	227	2888%
RESULTAT NET	-377 506	-4%	-13 982	-268 705	-2%	-8 143	5 839	-42%

UNE DIMINUTION DU BUDGET MOYEN

Avec un total de produits cumulés de 12,5 millions d'euros pour la saison 2023/2024, le budget moyen des clubs des divisions Elite diminue à un montant de 379 K€.

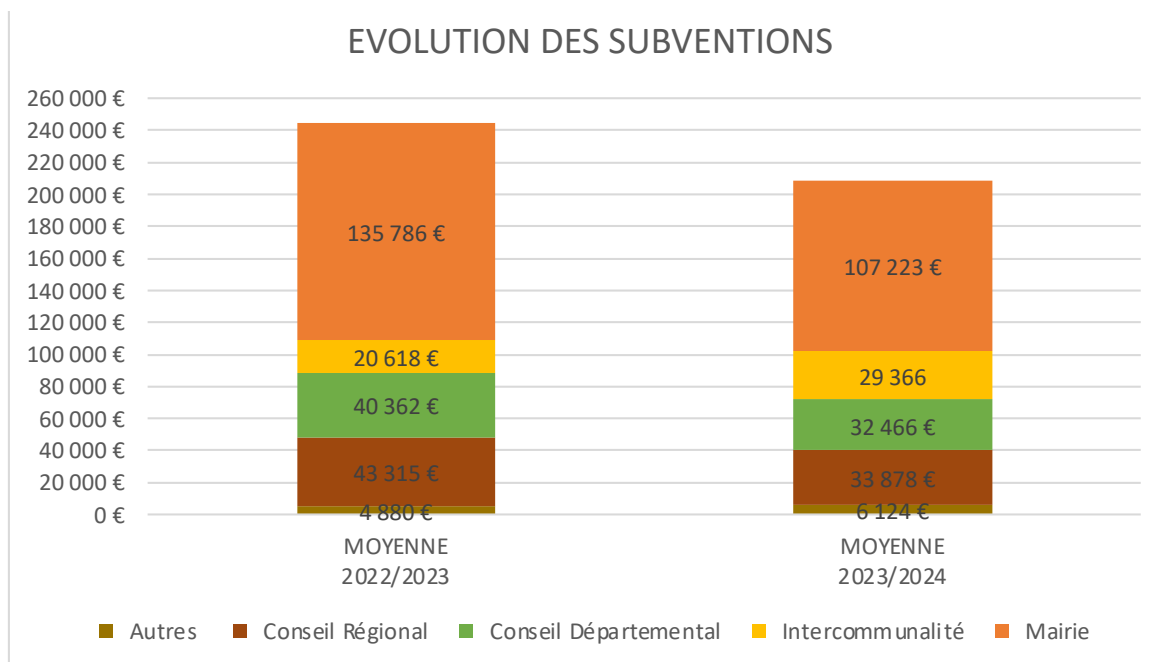


Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	TOTAL GENERAL 2023/2024		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Subventions	6 613 951	62%	244 961	6 898 890	55%	209 057	-35 904	-15%
Mairie	3 666 220	34%	135 786	3 538 348	28%	107 223	-28 563	-21%
Intercommunalité	556 679	5%	20 618	969 089	8%	29 366	8 749	42%
Conseil Départemental	1 089 786	10%	40 362	1 071 378	9%	32 466	-7 896	-20%
Conseil Régional	1 169 497	11%	43 315	1 117 976	9%	33 878	-9 437	-22%
Autres	131 769	1%	4 880	202 099	2%	6 124	1 244	25%

Les subventions publiques représentent en moyenne 55% du budget des clubs Elite.

Qu'il s'agisse des subventions communales, départementales ou régionales, celles-ci ont toutes diminué entre les saisons 2022/2023 et 2023/2024. Cependant, les subventions intercommunales ont augmenté d'un montant de 9 K€ ce qui explique l'augmentation de 42% observée sur ce poste entre lesdites saisons.

Dans ce poste de produits, il est important de rappeler que la DEF est le deuxième niveau national, alors que la DEM est le troisième niveau national.

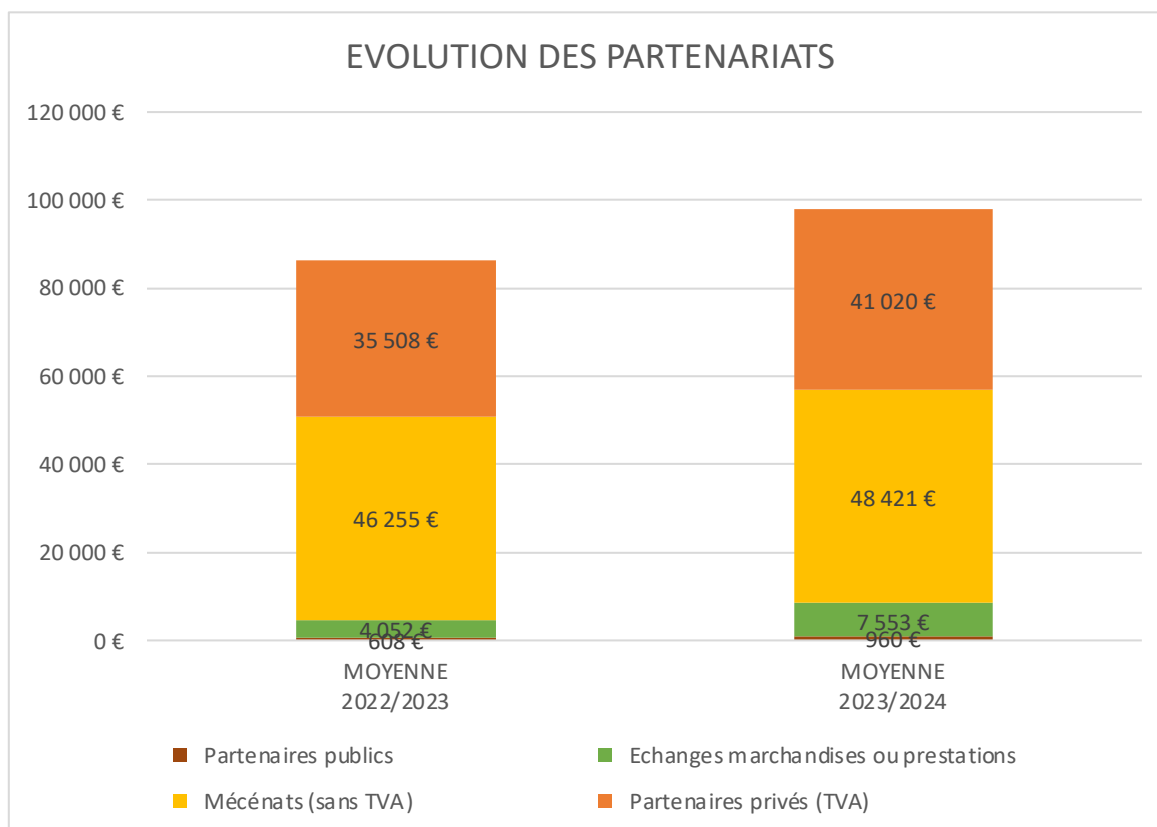


Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2021/2022		MOYENNE 2021/2022	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	EVOLUTION GLOBALE 2022/2023	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
Partenariats	2 333 415	22%	86 423	3 232 497	26%	97 954	11 532	13%
Partenaires privés (TVA)	958 715	9%	35 508	1 353 668	11%	41 020	5 512	16%
Mécénat (sans TVA)	1 248 886	12%	46 255	1 597 901	13%	48 421	2 166	5%
Echanges marchandises ou prestations	109 402	1%	4 052	249 261	2%	7 553	3 501	86%
Partenaires publics	16 412	0%	608	31 667	0%	960	352	58%

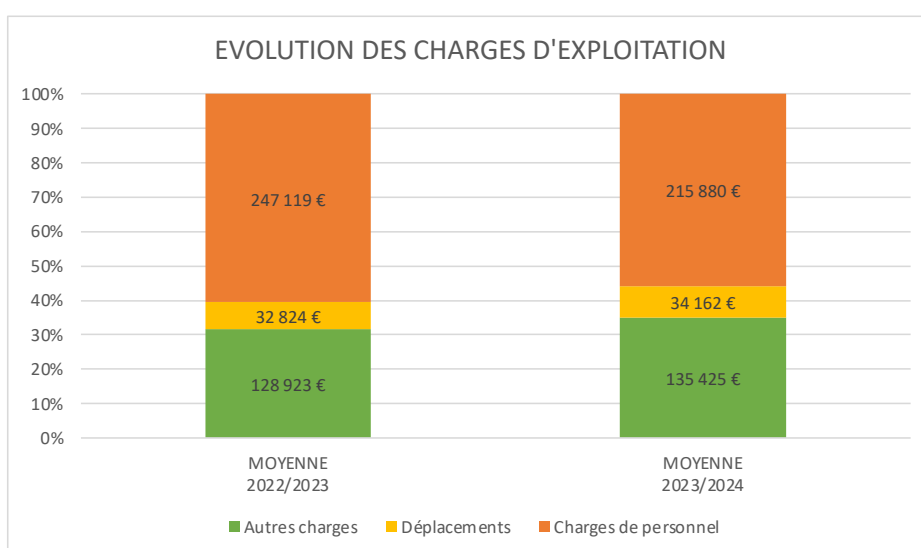
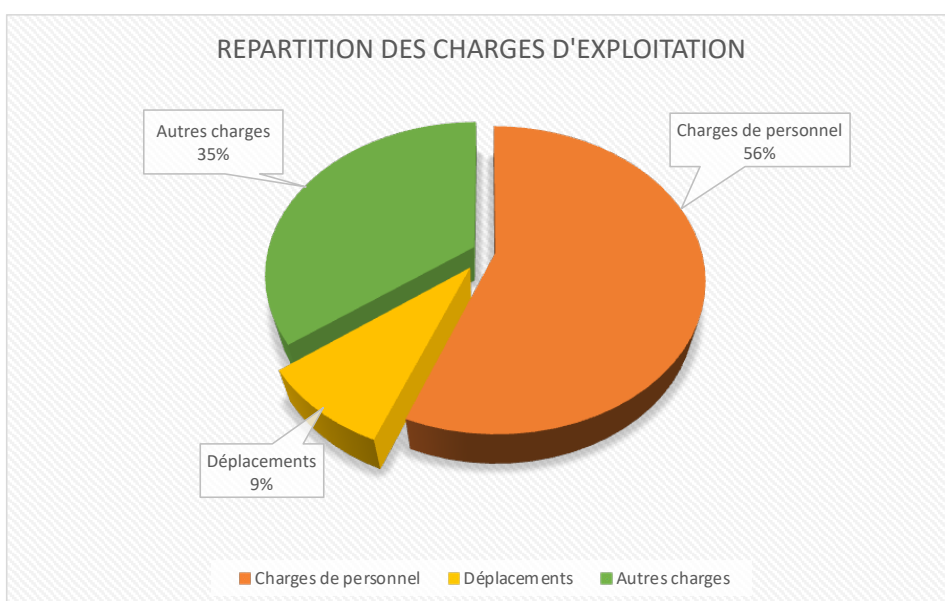
Au cours de la saison 2023/2024, les partenariats représentent 26% des produits des clubs entraînant une hausse de 4% par rapport à la saison 2022/2023.

Le renouveau économique rencontré par les sponsors et les mécènes des clubs après la période sanitaire a entraîné une augmentation de leur soutien voire la conclusion de nouveaux partenariats au cours des saisons 2021/2022 et 2022/2023. Cette bonne dynamique se conforte par le pourcentage de partenariat également en hausse pour la saison 2023/2024.

Dans ce poste de produits, il est important de souligner que les partenariats privés et les mécénats ont augmenté respectivement de 11% et 13% ce qui représente une belle réussite dans la diversification des sources de produits des clubs élités.



Divisions Elite FFvolley	TOTAL GENERAL 2022/2023		MOYENNE 2022/2023	TOTAL GENERAL 2023/2024		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	%		Montant	%		Montant	%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	6 672 221	63%	247 119	7 124 049	57%	215 880	-31 239	-13%
Salaires collectif professionnel	2 432 216	36%	90 082	2 522 414	35%	76 437	-13 645	-15%
Salaires autres contrats travail	1 160 116	17%	42 967	1 344 559	19%	40 744	-2 223	-5%
Cotisations	775 507	12%	28 722	743 960	10%	22 544	-6 178	-22%
Autres charges directes	2 304 381	35%	85 347	2 513 118	35%	76 155	-9 192	-11%
Déplacements	886 248	8%	32 824	1 127 338	9%	34 162	1 338	4%
Autres charges	3 480 908	33%	128 923	4 469 029	36%	135 425	6 503	5%
TOTAL CHARGES	11 039 377		408 866	12 720 416		385 467	-23 399	-6%



En parallèle de la baisse des produits à un montant moins élevé que celui de la saison 2022/2023, les charges sont revues également à la baisse, 6%.

STATISTIQUES FINANCIÈRES DES CLUBS ELITE FÉMININE

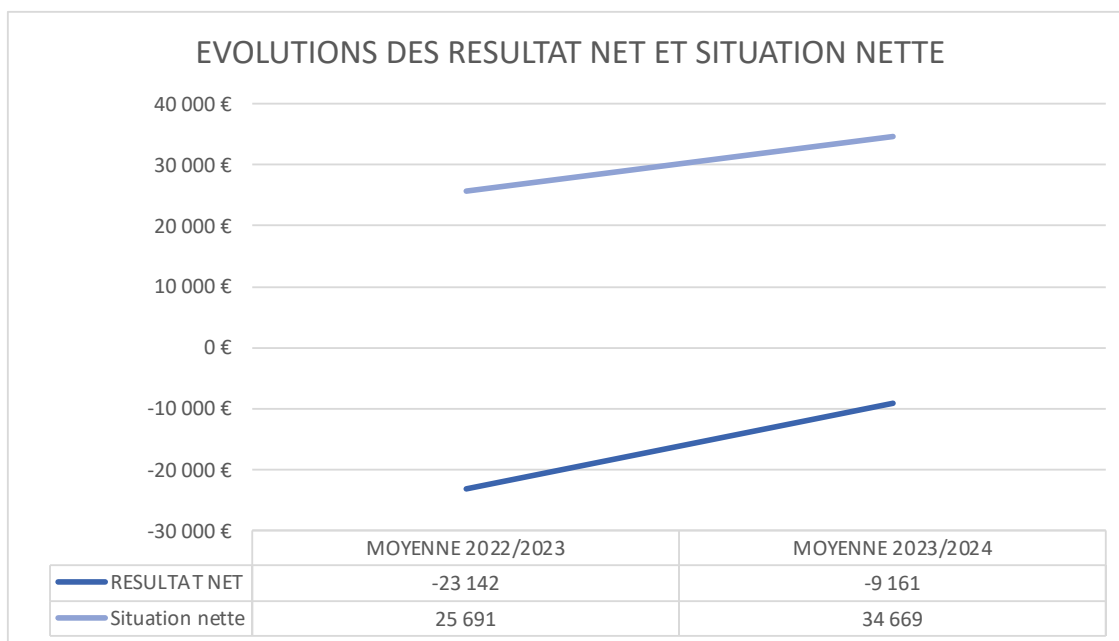
DES FINANCES EN HAUSSE

La lecture des chiffres démontre une augmentation de la situation financière de la DEF en raison de l'accession de dix clubs fédéraux de National 2 Féminin bénéficiant de fonds propres associatifs positifs ou a minima détenant une situation nette équilibrée.

Les produits cumulés des 17 clubs sont équivalents à 6,6 millions d'euros pour un budget moyen de 390 K€, soit une baisse de 135 K€ par rapport à la saison 2022/2023, qui s'explique par les budgets moyens des clubs accédants moins conséquents.

Même si certains clubs ont pu réaliser un résultat net déficitaire et compenser avec leurs fonds propres reconstitués pendant la période sanitaire, trois clubs disposent de fonds propres négatifs à hauteur de -14 K€, -25 K€, -86 K€ ce qui correspond à des déficits de 10%, 8% et 14% par rapport aux produits desdits clubs.

A savoir une nouvelle fois que le rapport ne comprend pas les données de deux clubs de la DEF par faute de transmission de documents.



Elite féminine (17 clubs)	Total		MOYENNE 2022/2023	Total		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	88 719	2%	8 065	104 287	2%	6 135	-1 931	-24%
Subventions	3 581 993	62%	325 636	3 510 381	53%	206 493	-119 143	-37%
Mairie	2 163 152	60%	196 650	1 748 563	50%	102 857	-93 794	-48%
Intercommunalité	168 890	5%	15 354	389 630	11%	22 919	7 566	49%
Conseil Départemental	631 288	18%	57 390	690 779	20%	40 634	-16 756	-29%
Conseil Régional	585 000	16%	53 182	627 860	18%	36 933	-16 249	-31%
Autres	33 663	1%	3 060	53 549	2%	3 150	90	3%
Partenariats	1 549 282	27%	140 844	2 099 213	32%	123 483	-17 361	-12%
Autres produits	550 005	10%	50 000	910 306	14%	53 547	3 547	7%
TOTAL PRODUITS	5 769 999		524 545	6 624 186		389 658	-134 887	-26%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	3 980 543	69%	361 868	4 025 068	60%	236 769	-125 099	-35%
Salaires collectifs professionnel	1 798 646	45%	163 513	1 785 020	44%	105 001	-58 512	-36%
Salaires autres contrats travail	503 430	13%	45 766	593 453	15%	34 909	-10 857	-24%
Cotisations	531 132	13%	48 285	428 906	11%	25 230	-23 055	-48%
Autres charges directes	1 147 335	29%	104 303	1 217 689	30%	71 629	-32 674	-31%
Déplacements	399 141	7%	28 510	564 704	8%	33 218	4 708	17%
Autres charges	1 663 996	29%	151 272	2 174 193	32%	127 894	-23 379	-15%
TOTAL CHARGES	6 043 680		549 425	6 763 965		397 880	-151 545	-28%
RESULTAT COURANT	-273 681	-5%	-24 880	-139 779	-2%	-8 222	16 658	-67%
Produits exceptionnels	76 412	1%	6 947	53 168	1%	3 128	-3 819	-55%
Charges exceptionnelles	57 411	1%	5 219	66 696	1%	3 923	-1 296	-25%
Impôt sociétés (IS).	-120	0%	-11	2 432	0%	143	154	-1411%
RESULTAT NET	-254 560	-4%	-23 142	-155 739	-2%	-9 161	13 981	-60%
Situation nette	282 601	5%	25 691	589 372	9%	34 669	8 978	35%

 Moyenne la plus élevée sur les deux dernières saisons

Elite féminine (17 clubs)	Total		MOYENNE 2022/2023	Total		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Recettes spectateurs	88 719	2%	8 065	104 287	2%	6 135	-1 931	-24%
Subventions	3 581 993	62%	325 636	3 510 381	53%	206 493	-119 143	-37%
Partenariats	1 549 282	27%	140 844	2 099 213	32%	123 483	-17 361	-12%
Autres produits	550 005	10%	50 000	910 306	14%	53 547	3 547	7%
TOTAL PRODUITS	5 769 999		524 545	6 624 186		389 658	-134 887	-26%

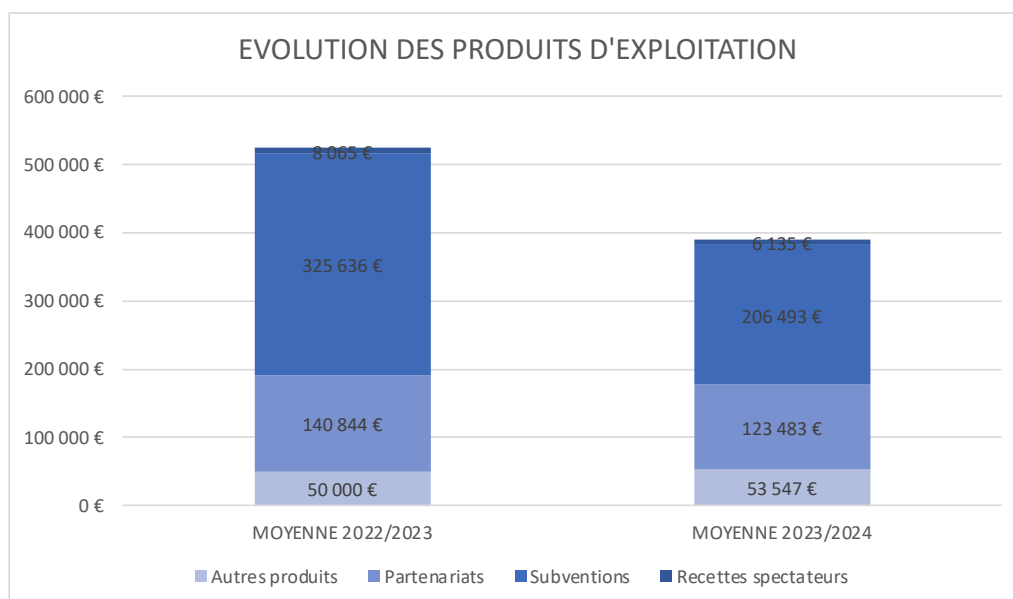
La moyenne des produits d'exploitation 2023/2024 des clubs de DEF a diminué comparée à celle de la saison 2022/2023, avec une forte baisse de 26%, liée au nombre de clubs accédants de Nationale 2 pour la saison 2024/2025.

Les recettes spectateurs ont également baissé. Ce montant reste tout de même très faible représentant une moyenne de 2% au sein des budgets des clubs. Toutefois, les clubs de UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY et EVREUX VOLLEY-BALL se démarquent des autres clubs avec respectivement 35 K€ (6%) et 27 K€ (3%) sur ce poste.

Les subventions d'exploitation restent la principale source de produits des clubs DEF. En effet, elles constituent 53% du total des produits d'exploitation de la division au cours de la saison 2023/2024, contre 62% lors de la saison 2022/2023. Il est à noter, cependant, que la moyenne des subventions a diminué de 119 K€ entre les deux exercices.

Le partenariat observe une baisse de 17 K€ par rapport à la saison 2022/2023 et une diminution du pourcentage total de 12%, mais reste toutefois assez conséquent, ce qui permet de relever globalement un maintien de l'engagement des partenaires et de lutter contre la dépendance des clubs aux subventions publiques.

Les autres produits augmentent de 4 K€ et constituent une hausse de 7% par rapport à la saison 2022/2023. Ce montant représente une moyenne de 14% des produits d'exploitations de la division au cours de la saison 2023/2024 et vient aider les partenariats privés pour lutter contre la dépendance aux subventions publiques.



1.A LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

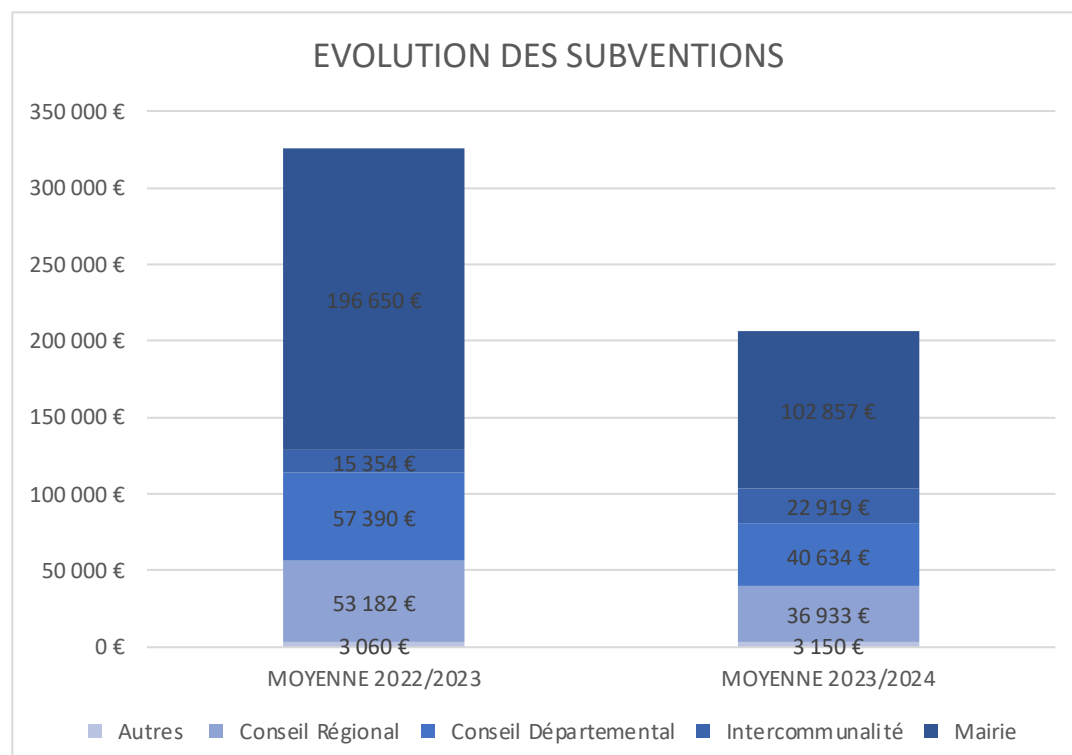
Elite féminine (17 clubs) DETAIL DES PRODUITS	Total		MOYENNE 2022/2023	Total		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Subventions	3 581 993	62%	325 636	3 510 381	53%	206 493	-119 143	-37%
Mairie	2 163 152	60%	196 650	1 748 563	50%	102 857	-93 794	-48%
Intercommunalité	168 890	5%	15 354	389 630	11%	22 919	7 566	49%
Conseil Départemental	631 288	18%	57 390	690 779	20%	40 634	-16 756	-29%
Conseil Régional	585 000	16%	53 182	627 860	18%	36 933	-16 249	-31%
Autres	33 663	1%	3 060	53 549	2%	3 150	90	3%

Comme évoqué précédemment, les subventions d'exploitation sont le poste de produits le plus important au sein des budgets des clubs DEF. Elles représentent 53% du budget moyen des clubs DEF au cours de la saison 2023/2024.

Cette moyenne des subventions est, toutefois, à la baisse de 119 K€ par rapport à la saison 2022/2023. Cette baisse est due principalement à la diminution des subventions communales, départementales et régionales dont les montants moyens cumulés diminuent de 127 K€. Toutefois, le montant de subventions intercommunales est en hausse de 8 K€ ce qui vient légèrement contrebalancer la forte baisse des autres postes de subventions.

Si l'investissement des collectivités territoriales au sein des clubs DEF est toujours un élément dont il faut se réjouir, celui-ci est nettement en baisse par rapport aux saisons précédentes et tant à le rester au regard de l'annonce de la baisse du budget consacré au sport en France dans les années à venir.

Par conséquent, les clubs souhaitant accéder sereinement au championnat professionnel de LAF de la LNV ou se professionnaliser au sein de la DEF doivent continuer à réfléchir à une diversification des autres postes des produits pour contrebalancer la baisse des subventions des collectivités territoriales.



Elite féminine (17 clubs)	Total		MOYENNE 2022/2023	Total		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Partenariats	1 549 282	27%	140 844	2 099 213	32%	123 483	-17 361	-12%
Partenaires privés (TVA)	684 716	44%	62 247	964 443	46%	56 732	-5 515	-9%
Mécénat (sans TVA)	760 110	49%	69 101	1 026 506	49%	60 383	-8 718	-13%
Echanges marchandises	93 794	6%	8 527	94 097	4%	5 535	-2 992	-35%
Partenaires publics	10 662	1%	969	14 167	1%	833	-136	-14%

La moyenne des partenariats demeure équivalente à celle de la saison précédente avec une part de 17% au sein des budgets des clubs DEF confirmant ainsi la place secondaire de ce poste de produits par rapport à celui des subventions d'exploitation évoqué précédemment.

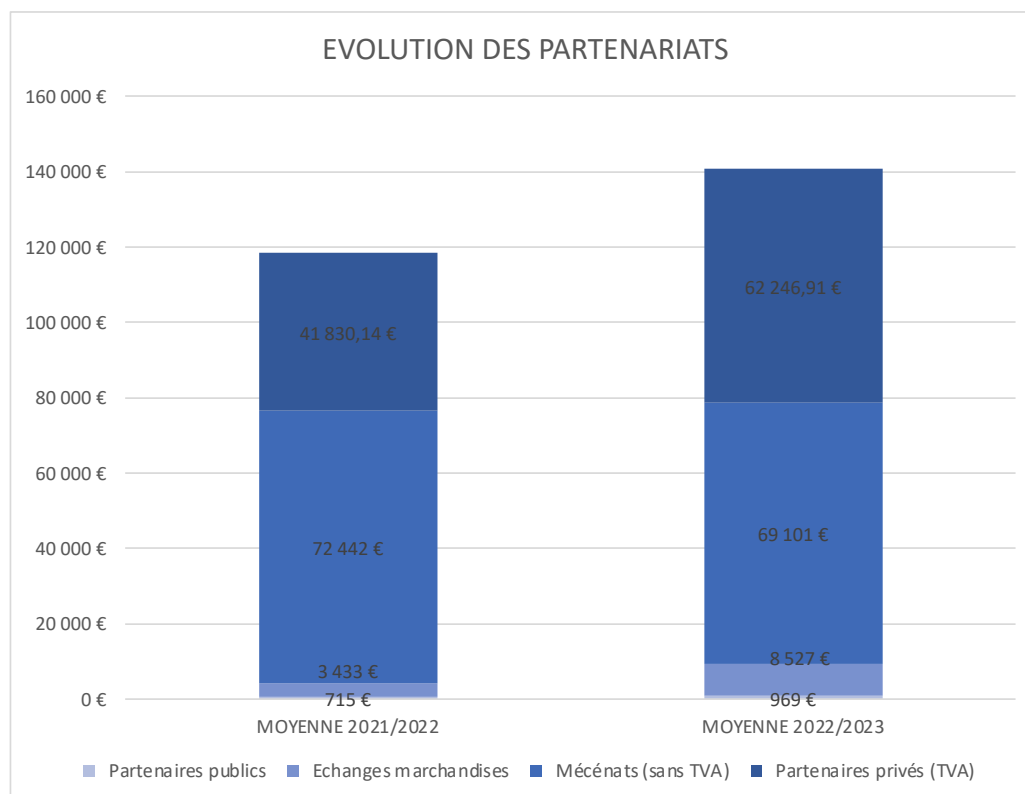
Toutefois, il est à noter que cinq clubs ont des partenariats représentant au moins 25% de leur budget dont SAINT-DIE DES VOSGES VOLLEY BALL pour qui les partenariats représentent 41% de son budget.

En regardant le détail des partenariats, il faut constater une baisse importante des

mécénats et des échanges de marchandises contrebalancée par une hausse du sponsoring privé et public. L'augmentation des sponsorings privés est une bonne nouvelle pour la professionnalisation de cette division.

Les clubs d'EVREUX VOLLEY BALL (132 K€) et QUIMPER VOLLEY 29 (119 K€) parviennent à se distinguer par l'importance de leurs sponsorings privés.

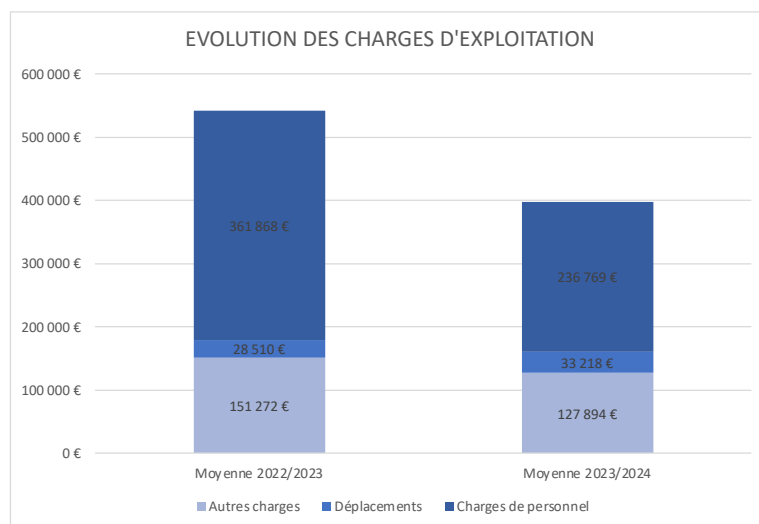
Quatre clubs sont actuellement soumis au régime de la TVA : UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY, STELLA EDU SP CALAIS, EVREUX VOLLEY BALL et QUIMPER VOLLEY 29.



2. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Elite féminine (17 clubs)	Total		MOYENNE 2022/2023	Total		MOYENNE 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Charges de personnel	3 980 543	69%	361 868	4 025 068	60%	236 769	-125 099	-35%
Déplacements	399 141	7%	28 510	564 704	8%	33 218	4 708	17%
Autres charges	1 663 996	29%	151 272	2 174 193	32%	127 894	-23 379	-15%
TOTAL CHARGES	6 043 680		549 425	6 763 965		397 880	-151 545	-28%

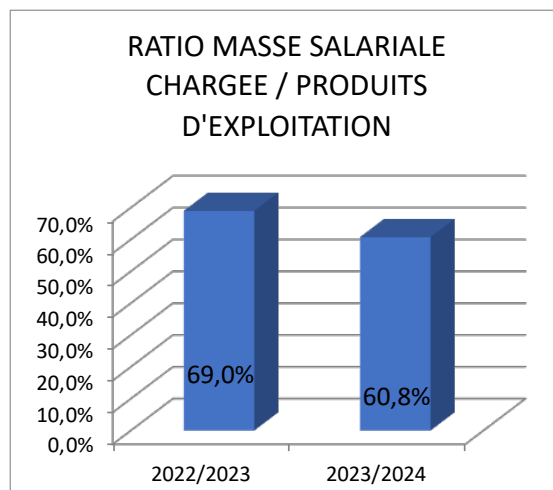
Les charges d'exploitation subissent une forte baisse (-152 K€) qui s'explique, une nouvelle fois, par le nombre supplémentaire de clubs accédants de National 2 pour la saison 2023/2024. En effet, la moyenne des charges de personnel est en baisse de 35% ce qui s'explique par la décision de la plupart des clubs accédants de prendre acte de la volonté de ne pas salarier de joueuses professionnelles, ou de conclure seulement quelques contrats de travail à durée déterminée spécifique pour leur 1ère saison.



Focus sur les charges de personnels

Comme évoqué précédemment, les charges de personnels représentent le poste de charges le plus important au sein des budgets des clubs de DEF. En 2023/2024, elles représentent en moyenne 60,8% des charges des clubs de DEF. Sont ici compris dans les charges de personnels tous les salaires bruts, les primes liées aux résultats ainsi que les cotisations sociales des joueuses, entraîneurs et administratifs professionnels de chaque club.

A ces charges de personnels s'ajoutent les autres charges correspondant aux avantages en nature tels que le paiement des loyers ou la mise à disposition de voiture, ainsi que les défraiements comme les remboursements kilométriques et les franchises de cotisation URSSAF (primes de matchs).



Focus sur les salaires des joueuses professionnelles

1- La qualité de joueuse professionnelle

L'effectif professionnel dont il est question est la masse salariale professionnelle faisant l'objet d'un encadrement systématique par la CACCF et définie à l'article 3.a de l'annexe 1 du Règlement de la DNACG comme suit :

« La masse salariale brute est définie comme la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés :

- Aux joueurs du collectif Elite ;
- Aux joueurs et entraîneurs amateurs du collectif Elite dotés d'un contrat de travail ;
- A l'entraîneur principal du collectif Elite ;
- A ou aux entraîneurs adjoints du collectif Elite.

Les primes aléatoires (par exemple liées aux résultats sportifs) sont exclues de ce calcul.

La masse salariale brute comprend également les éventuelles indemnités de rupture ou transactionnelles, versées aux joueurs, à l'entraîneur principal du collectif Elite, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le club.

Les joueurs du collectif Elite sont les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation à la FFvolley et les joueurs amateurs ayant signé des contrats de travail de droit commun avec le club. »

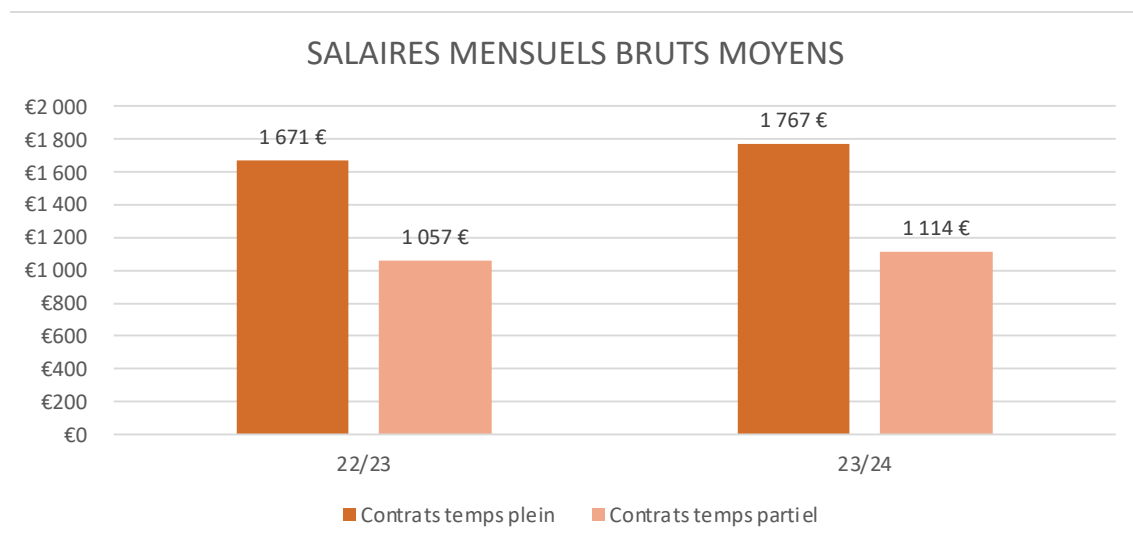
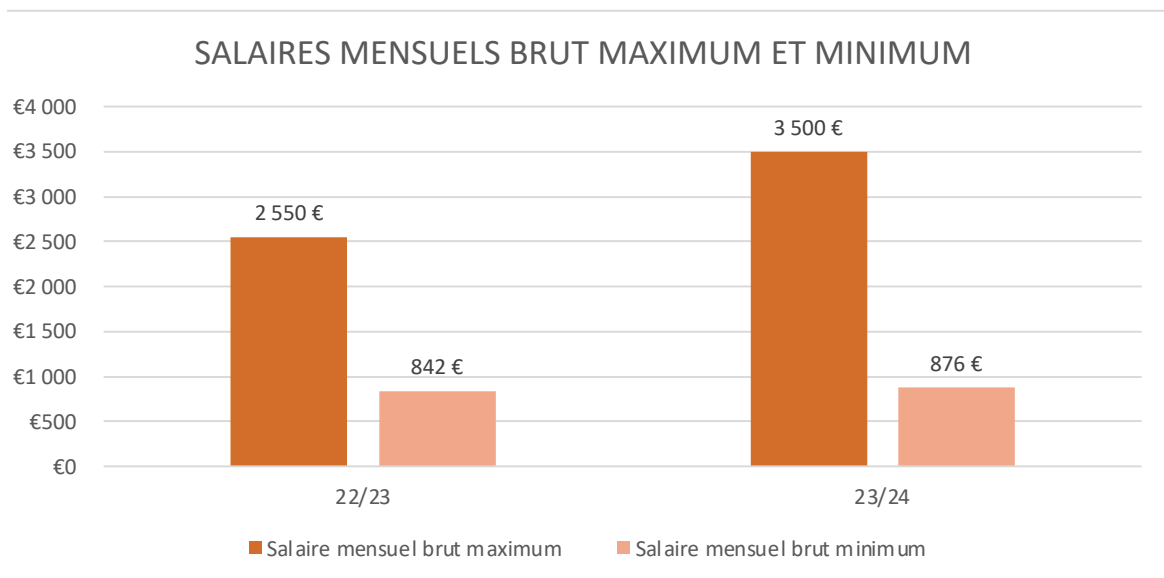
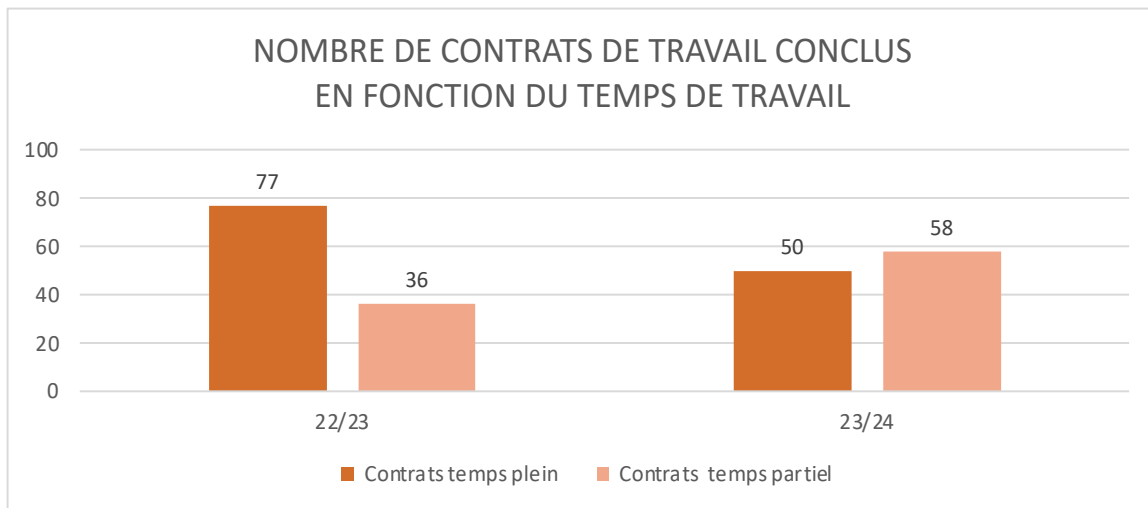
La mention « les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation » a toute son importance. En effet, conformément à l'article 18.4 du Règlement Général des Licences et des GSA de la FFvolley, l'homologation des contrats de travail des joueurs professionnels est limitée à ceux d'une durée au moins égale à 76 heures par mois. En-dessous de cette durée, les joueurs ne sont plus considérés comme professionnels au sens des règlements de la FFvolley et ne peuvent pas se voir délivrer de licence de joueur professionnel.

2- Les évolutions de contrats de joueuses professionnelles

Les contrats de travail de l'équipe DEF des clubs d'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, d'ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95 et du RENNES ETUDIANTS CLUB ont été pris en compte pour l'étude de l'évolution de contrats de joueuses professionnelles de la DEF.

Le nombre total de contrats de travail a diminué cette saison avec 5 contrats de travail de moins par rapport à la saison 2022/2023, soit une diminution totale de 4,4%, répartie entre 27 contrats de travail à temps plein de moins (-35%) et 22 contrats de travail à temps partiel de plus (+38%).

La moyenne est de 5,4 joueuses par club.
présente section.



ANALYSE COMPARATIVE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES DES CLUBS ÉLITE CLASSIQUE ET ÉLITE ACCESS

A titre introductif, la CACCF a souhaité établir un point de comparaison entre les clubs évoluant dans le championnat Elite dit « Classique » et ceux du championnat Elite dit « Access », afin d'identifier les différences de budgets entre les clubs eux-mêmes et entre les deux divisions.

Bien que ce schéma n'ait finalement pas été poursuivi, les budgets comparés présentés ci-dessous concernent dix clubs de la division Elite Classique et sept clubs de la division Elite Access.

CLASSEMENT SPORTIF 2023/2024 - DIVISION ELITE CLASSIQUE



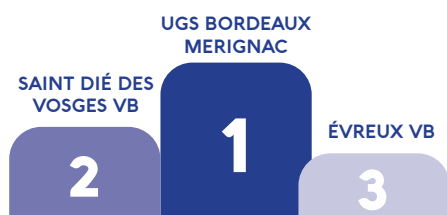
4. LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION 2 CFC
5. LONGUEAU AMIENS METROPOLE VOLLEY-BALL
6. ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
7. VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL
8. VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS
9. VOLLEY BALMA QUINT FONSEGRIVES
10. AS.SP. V.B MAUGUIO
11. ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95
12. INSTITUT FEDERAL DE VOLLEY-BALL
12. CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS
14. VOLLEY MULHOUSE ALSACE 2 CFC

Les clubs de l'ASPTT MULHOUSE 2 CFC et le CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS sont relégués au championnat de National 2 Féminin pour la saison 2024/2025.

Le club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN ne s'est pas réengagé au sein de la division Elite pour la saison 2024/2025

Le club d'ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95 est rétrogradé administrativement au championnat de National 2 Féminin pour la saison 2024/2025.

CLASSEMENT SPORTIF 2023/2024 - DIVISION ELITE ACCESS



4. VOLLEY-BALL ROMANAIS
5. SENS VOLLEY 89
6. VOLLEY CLUB HARNES
7. STELLA EDU SP CALAIS
8. RENNES ETUDIANTS CLUB

L'UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY accède au championnat professionnel de Ligue A Féminine de la Ligue National de Volley pour la saison 2024/2025.

Le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS est rétrogradé administrativement au championnat de National 2 Féminin pour la saison 2023/2024.

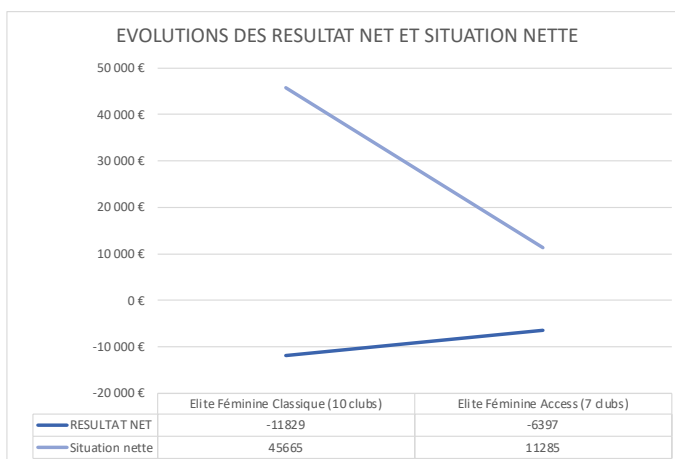
DES STRUCTURES FINANCIERES VULNERABLES

Comme il a été précédemment énoncé dans le rapport, la situation financière de la DEF présente des situations nettes globalement positives, en raison de l'accession de clubs disposant de fonds propres associatifs positifs ou équilibrés.

Cela se traduit par une situation nette moyenne positive pour les clubs de la division Elite dite Classique, à hauteur de 46 K€, ainsi que pour ceux de la division Elite Access, avec un montant moyen de 11 K€. Ce constat demeure rassurant dans l'ensemble.

Toutefois, la moyenne des résultats nets pour la saison 2023/2024 fait apparaître des comptes déficitaires : -12 K€ pour les clubs Elite Classique et -6 K€ pour les clubs Elite Access.

À noter que le présent rapport ne comprend pas les données d'un club pour chacune des deux divisions.



 : Moyenne la plus élevée entre les deux divisions élites pour la saison 2023/2024

Moyenne 2023/2024	Total		Elite Classique (10 clubs)	Total		Elite Access (7 clubs)	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
DETAIL DES PRODUITS								
Recettes spectateurs	6 786	0%	679	97 501	2%	13 929	13 250	2053%
Subventions	1 273 597	48%	127 360	2 236 784	56%	319 541	192 181	251%
Mairie	594 613	47%	59 461	1 153 950	52%	164 850	105 389	277%
Intercommunalité	221 400	17%	22 140	168 230	8%	24 033	1 893	109%
Conseil Départemental	198 905	16%	19 891	491 874	22%	70 268	50 377	353%
Conseil Régional	234 460	18%	23 446	393 400	18%	56 200	32 754	240%
Autres	24 219	2%	2 422	29 330	1%	4 190	1 768	173%
Partenariats	858 398	32%	85 840	1 240 815	31%	177 259	91 419	207%
Autres produits	518 267	20%	51 827	392 039	10%	56 006	4 179	108%
TOTAL PRODUITS	2 657 048		265 705	3 967 138		566 734	301 029	213%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	1 505 212	55%	150 521	2 519 856	62%	359 979	209 458	239%
Salaires collectifs professionnel	558 012	37%	55 801	1 227 008	49%	175 287	119 486	314%
Salaires autres contrats travail	302 708	20%	30 271	290 745	12%	41 535	11 264	137%
Cotisations	110 956	7%	11 096	317 950	13%	45 421	34 326	409%
Autres charges directes	533 536	35%	53 354	684 153	27%	97 736	44 383	183%
Déplacements	263 906	10%	26 391	300 798	7%	42 971	16 581	163%
Autres charges	954 625	35%	95 463	1 219 568	30%	174 224	78 762	183%
TOTAL CHARGES	2 723 743		272 374	4 040 222		577 175	304 800	212%
RESULTAT COURANT	-66 695	-3%	-6 670	-73 084	-2%	-10 441	-3 771	157%
Produits exceptionnels	2 195	0%	220	50 973	1%	7 282	7 062	3317%
Charges exceptionnelles	51 357	2%	5 136	20 239	1%	2 891	-2 244	56%
Impôt sociétés (IS).	2 432	0%	243	2 432	0%	347	104	143%
RESULTAT NET	-118 289	-4%	-11 829	-44 782	-1%	-6 397	5 432	54%
Situation nette	456 652	17%	45 665	78 997	2%	11 285	-34 380	25%

Moyenne 2023/2024	Total		Elite Classique (10 clubs)	Total		Elite Access (7 clubs)	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	% total produits
Recettes spectateurs	6 786	0%	679	97 501	2%	13 929	13 250	2053%
Subventions	1 273 597	48%	127 360	2 236 784	56%	319 541	192 181	251%
Partenariats	858 398	32%	85 840	1 240 815	31%	177 259	91 419	207%
Autres produits	518 267	20%	51 827	392 039	10%	56 006	4 179	108%
TOTAL PRODUITS	2 657 048		265 705	3 967 438		566 734	301 029	213%

La moyenne des produits d'exploitation 2023/2024 des clubs de DEF apparaît particulièrement élevée, d'où l'intérêt d'une comparaison entre les divisions et les niveaux budgétaires. Les clubs d'Elite Access présentent en effet des montants moyens sensiblement supérieurs, avec un écart de +301 K€ par rapport aux clubs d'Elite Classique. Cet écart est d'autant plus significatif que la comparaison repose sur dix clubs d'Elite Classique et sept clubs d'Elite Accès.

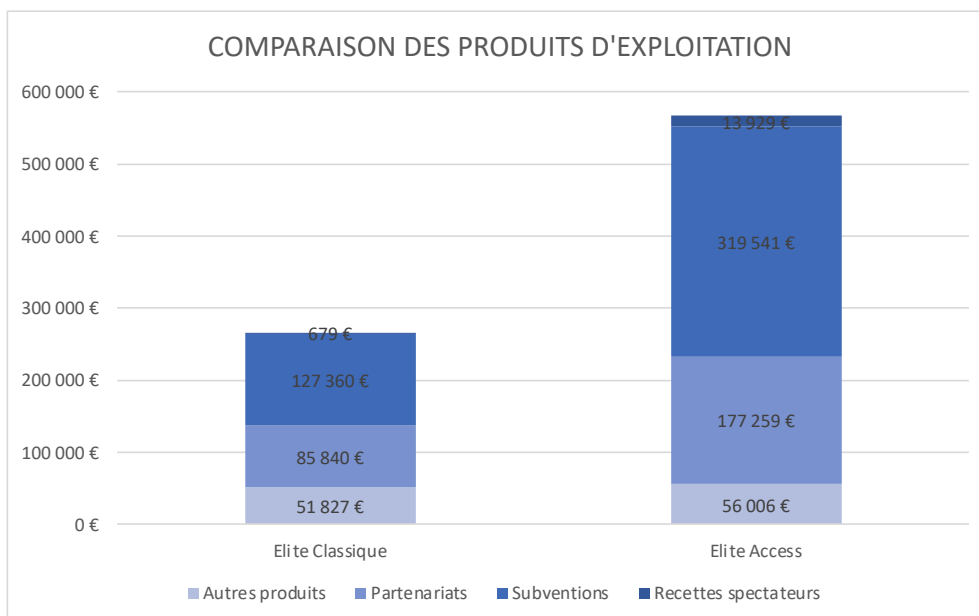
Les recettes spectateurs sont nettement plus élevées chez les clubs participant à la division Elite Access, avec un montant moyen de 14 K€, contre 1 K€ pour la division Elite Classique. Cela traduit une mobilisation plus importante du public au sein de ces clubs, et plus particulièrement dans cette division.

Comme évoqué précédemment, les subventions d'exploitation demeurent la principale source de produits pour les clubs de DEF. Elles constituent également le poste de différence le plus important entre les deux divisions, avec un écart de 192 K€.

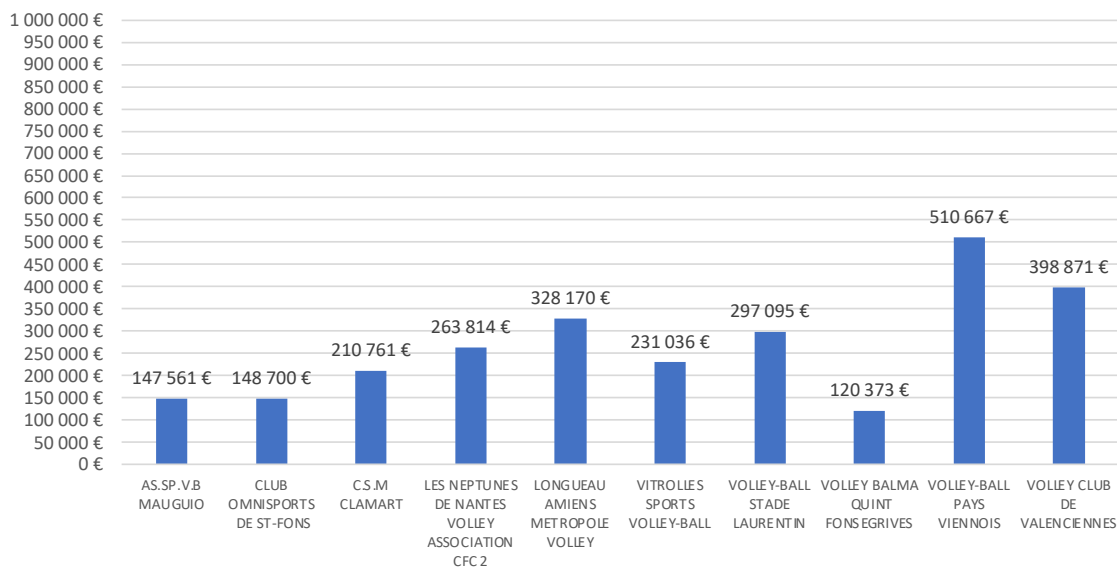
Cette disparité s'explique par une mobilisation plus forte des collectivités territoriales en faveur des clubs de division Elite Access, lesquels nécessitent une gestion plus structurée et une organisation financière plus développée.

Le partenariat fait également apparaître une différence entre les clubs, mais le montant moyen des clubs Elite Classique reste relativement élevé, à 86 K€, comparé aux subventions de 127 K€. Cela montre que ces clubs s'efforcent de diversifier leurs sources de revenus et de mobiliser des ressources au-delà des subventions.

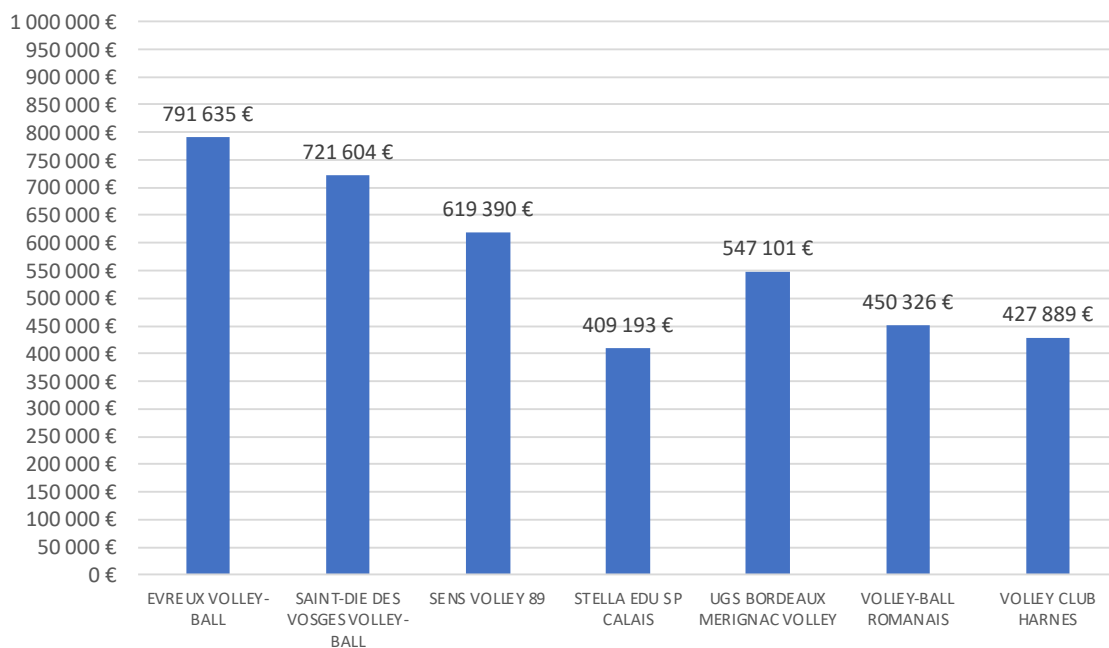
Les autres produits sont presque à l'équilibre, avec seulement 4 K€ de différence entre les clubs d'Elite Classique et d'Elite Access, ce qui traduit de bonnes ressources issues des cotisations, buvettes et autres produits divers. Ce poste représente en moyenne 20% des produits d'exploitation pour la division Elite Classique et 10% pour l'Elite Access. Il contribue ainsi à compléter les partenariats privés et à réduire la dépendance aux subventions publiques.



BUDGETS DES CLUBS



BUDGETS DES CLUBS ELITE ACCESS



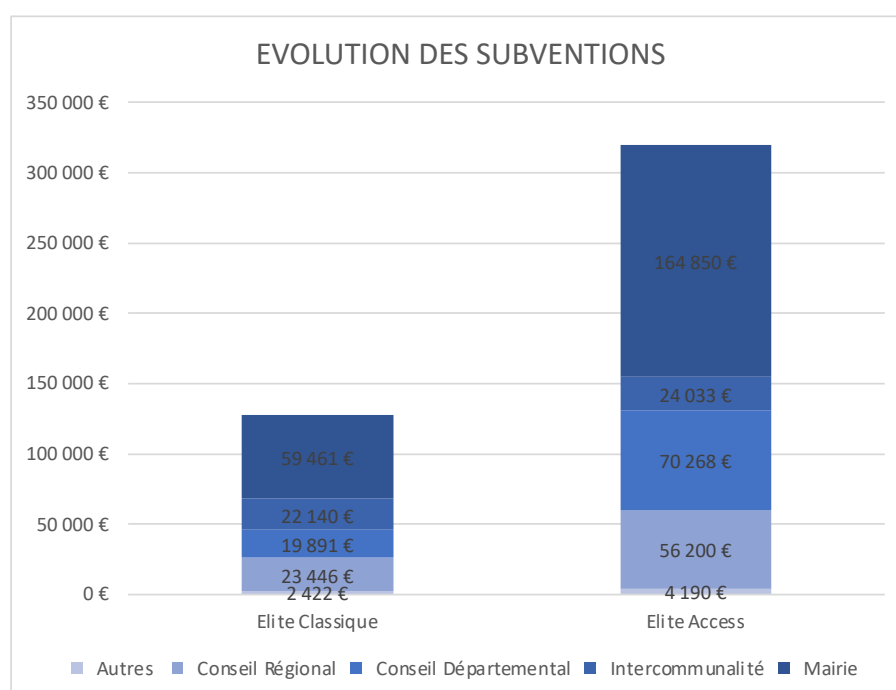
Moyenne 2023/2024	Total		Elite Classique (10 clubs)	Total		Elite Access (7 clubs)	EVOLUTION GLOBALE	
DETAIL DES PRODUITS	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	% total produits
Subventions	1 273 597	48%	127 360	2 236 784	56%	319 541	192 181	251%
Mairie	594 613	47%	59 461	1 153 950	52%	164 850	105 389	277%
Intercommunalité	221 400	17%	22 140	168 230	8%	24 033	1 893	109%
Conseil Départemental	198 905	16%	19 891	491 874	22%	70 268	50 377	353%
Conseil Régional	234 460	18%	23 446	393 400	18%	56 200	32 754	240%
Autres	24 219	2%	2 422	29 330	1%	4 190	1 768	173%

Comme évoqué précédemment, les subventions d'exploitation constituent le poste de produits le plus important dans les budgets des clubs Elite Classique et Elite Access, représentant respectivement 48 % pour les premiers et 56 % pour les seconds. Le pourcentage plus élevé observé chez les clubs Elite Access s'explique par les montants plus importants accordés par les collectivités territoriales, témoignant ainsi de la continuité de leur soutien financier.

L'écart le plus significatif entre les deux catégories de clubs concerne les subventions municipales, avec une différence moyenne de 105 K€. On relève également des écarts notables sur les subventions départementales (+50 K€) et régionales (+33 K€). En revanche, les subventions intercommunales et les autres subventions présentent des niveaux moyens quasiment équivalents, avec un écart limité à 2 K€.

Au total, le montant cumulé des subventions reste nettement plus élevé pour les clubs Elite Access (2.236 K€) que pour ceux de l'Elite Classique (1.273 K€), malgré un nombre de clubs inférieur de trois.

Comme mentionné précédemment, si une baisse globale des subventions est constatée, celles-ci demeurent toutefois considérables pour les clubs Elite Access et pour certains clubs de l'Elite Classique, mettant ainsi en évidence une disparité marquée entre les deux divisions.



Données supplémentaires notables :***ELITE CLASSIQUE***

- Le C.S.M. CLAMART est le club le plus dépendant des subventions, avec un taux de 86 %.
- Les NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION CFC 2 présentent le taux de dépendance le plus faible, à 15 %.
- Le LONGUEAU AMIENS METROPOLE VOLLEY est le club bénéficiant du montant de subventions le plus important, soit 277 K€.
- L'A.S.S.P.V.B. MAUGUIO est celui percevant le moins de subventions, avec un total de 40 K€.

ELITE ACCESS

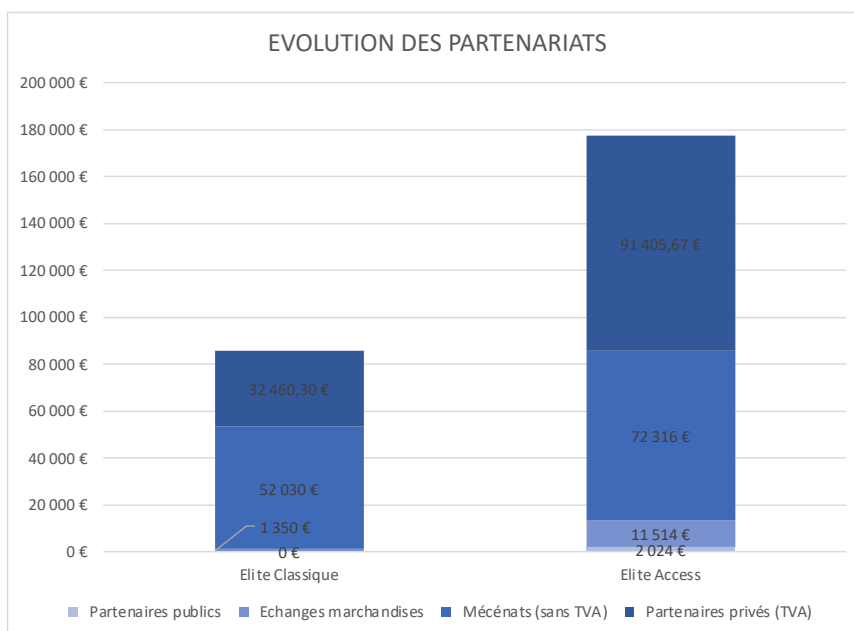
- Le club STELLA EDUCATION SPORTIVE CALAIS est le plus dépendant des subventions, celles-ci représentant 85 % de son budget total.
- A l'inverse, le SAINT-DIE-DES-VOSGES VOLLEY-BALL est le moins dépendant, avec un taux de 29 %.
- Le EVREUX VOLLEY-BALL est le club percevant le montant de subventions le plus élevé, avec un total de 453 K€.
- Le VOLLEY-BALL ROMANAIS est celui percevant le moins de subventions, avec un total de 181 K€.

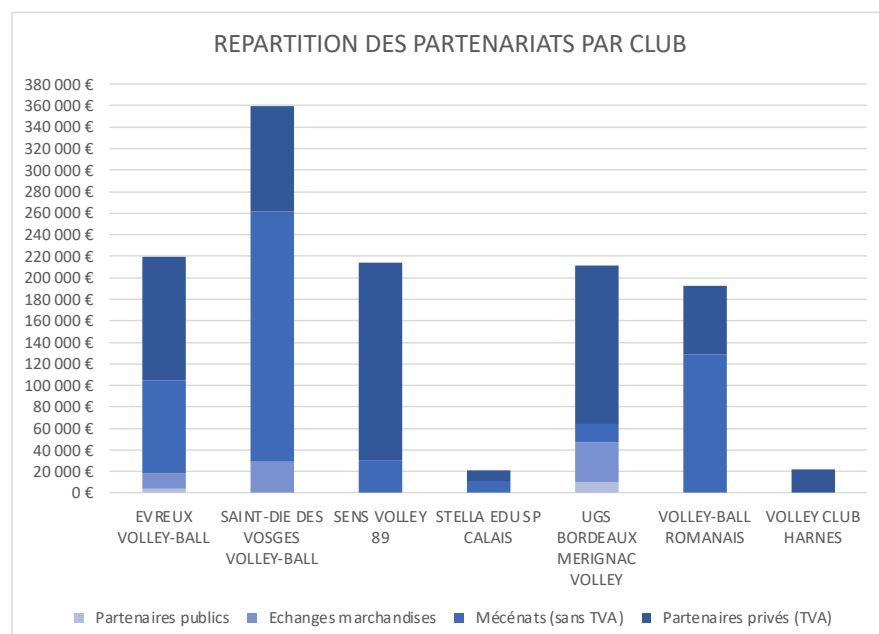
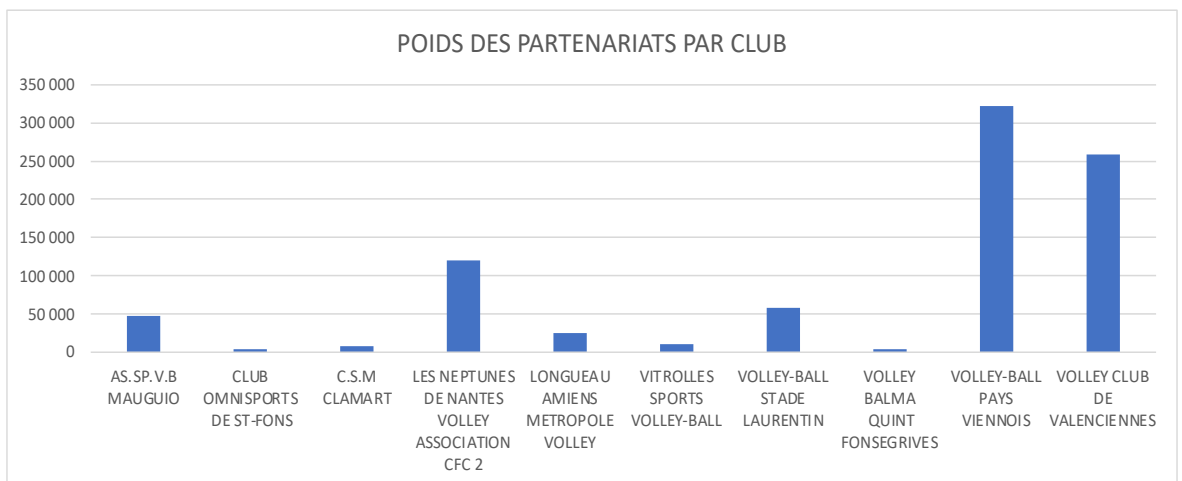
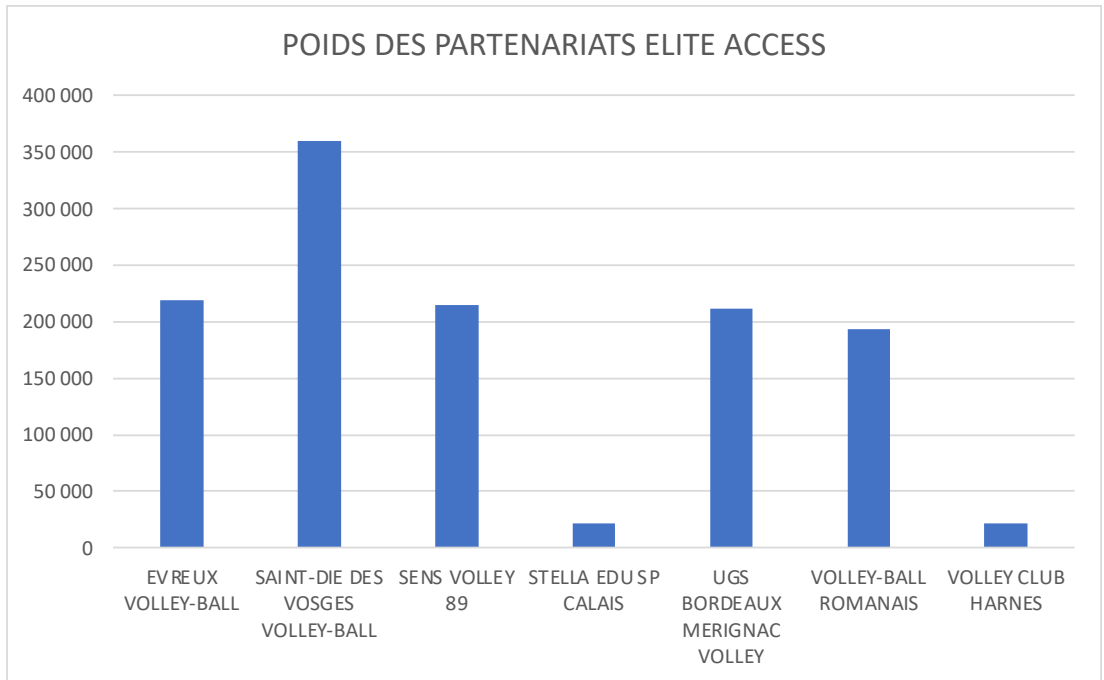
Moyenne 2023/2024	Total		Elite Classique (10 clubs)	Total		Elite Access (7 clubs)	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	% total produits
Partenariats	858 398	32%	85 840	1 240 815	31%	177 259	91 419	207%
Partenaires privés (TVA)	324 603	38%	32 460	639 840	52%	91 406	58 945	282%
Mécénat (sans TVA)	520 295	61%	52 030	506 211	41%	72 316	20 286	139%
Echanges marchandises	13 500	2%	1 350	80 597	6%	11 514	10 164	853%
Partenaires publics	0	0%	0	14 167	1%	2 024	2 024	100%

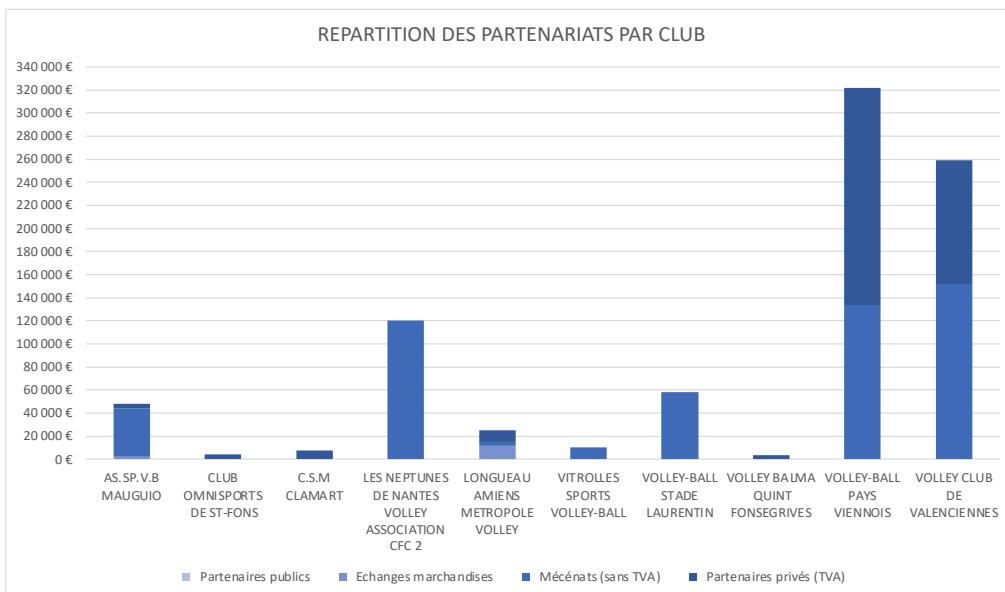
Au même titre que les subventions, les moyennes des postes composant le partenariat sont plus élevées, notamment pour les partenariats privés (+59 K€) et les mécénats (+20 K€), dont les montants se révèlent particulièrement significatifs.

Cependant, le pourcentage global de partenariats reste relativement similaire entre les clubs Elite Classique et Elite Access, représentant respectivement 32 % et 31 % de leurs budgets. Ce niveau, déjà conséquent, mériterait néanmoins d'être davantage développé au cours des prochaines saisons, ce que la CACCF encourage activement.

Dans la division Elite Access, les clubs de SAINT-DIE-DES-VOSGES VOLLEY-BALL, EVREUX VOLLEY-BALL et UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY se distinguent par l'importance de leurs partenariats privés. Du côté de l'Elite Classique, les clubs du VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS et du VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES présentent également des niveaux de partenariats remarquables.





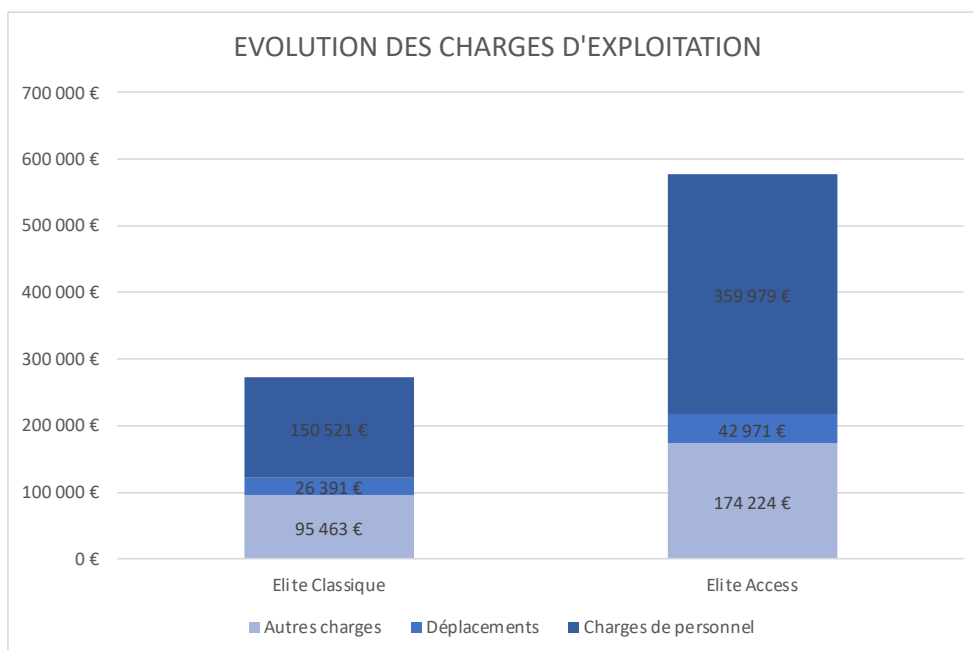


2/ LES CHARGES D'EXPLOITATION

Moyenne 2023/2024	Total		Elite Classique (10 clubs)	Total		Elite Access (7 clubs)	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	% total produits
Charges de personnel	1 505 212	55%	150 521	2 519 856	62%	359 979	209 458	239%
Déplacements	263 906	10%	26 391	300 798	7%	42 971	16 581	163%
Autres charges	954 625	35%	95 463	1 219 568	30%	174 224	78 762	183%
TOTAL CHARGES	2 723 743		272 374	4 040 222		577 175	304 800	212%

La moyenne des charges d'exploitation s'inscrit dans la continuité de la comparaison entre les budgets des clubs d'Elite Classique et d'Elite Access. Ces derniers disposent de produits plus élevés, mais ceux-ci sont contrebalancés par des charges particulièrement importantes, avec un écart de 304 K€ entre les deux divisions.

Cette différence s'explique principalement par le poids de la masse salariale, comme en témoigne le poste des charges de personnel, qui présente à lui seul un écart de 209 K€ : il s'élève en moyenne à 150 K€ pour les clubs d'Elite Classique contre 359 K€ pour ceux d'Elite Access.

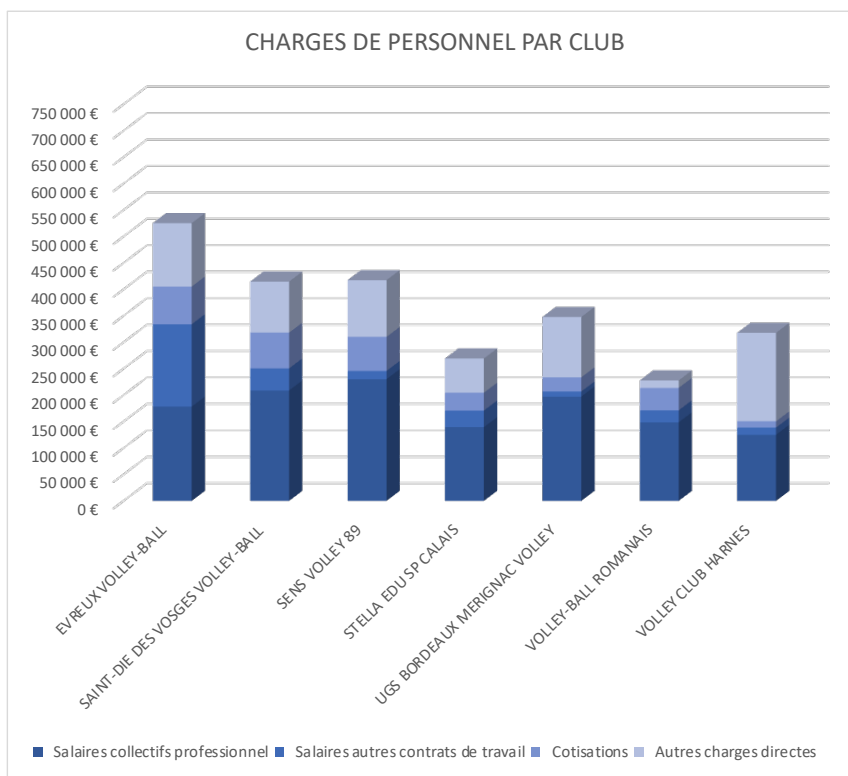
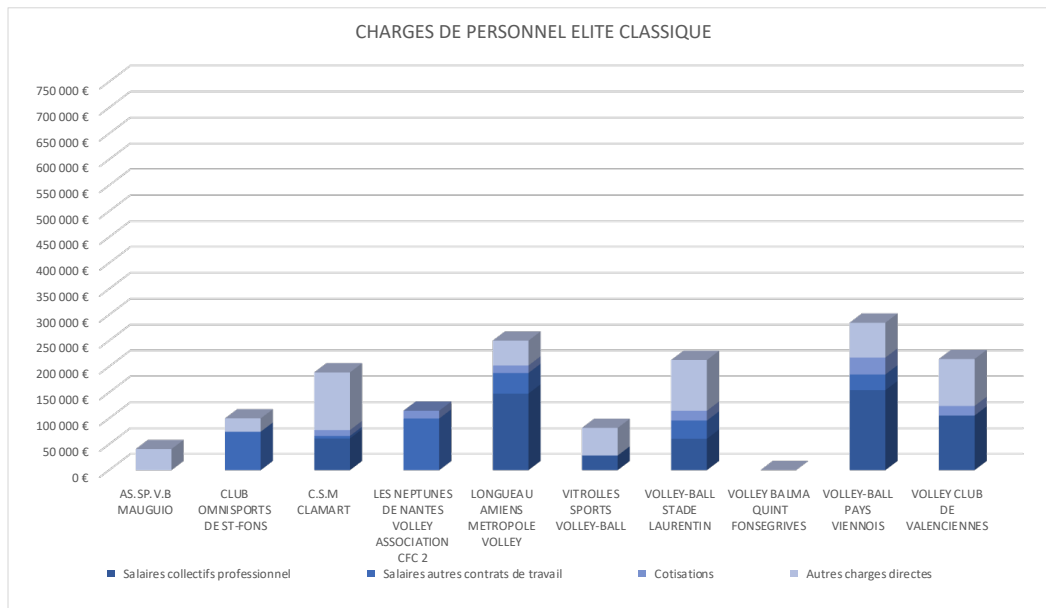
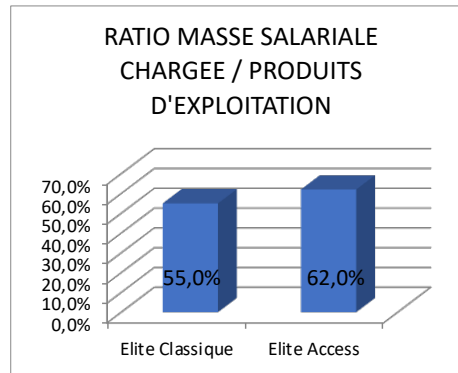


Focus sur les charges de personnels

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important au sein des budgets des clubs de DEF, qu'il s'agisse de l'Elite Classique ou de l'Elite Access.

Sur la saison 2023/2024, elles représentent en moyenne 55 % des charges totales pour les clubs d'Elite Classique, contre 62 % pour ceux d'Elite Access.

Cet écart s'explique, comme évoqué précédemment, par des masses salariales plus élevées au sein des clubs d'Elite Access, dont certains ambitionnent sportivement une accession au championnat professionnel féminin, organisé par la Ligue Nationale de Volley.



1. Les évolutions de contrats de joueuses professionnelles

Pour rappel, les contrats de travail de l'équipe DEF des clubs d'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, d'ARGENTEUIL VOLLEY-BALL 95 et du RENNES ETUDIANTS CLUB ont été pris en compte pour l'étude de l'évolution de contrats de joueuses professionnelles de la DEF.

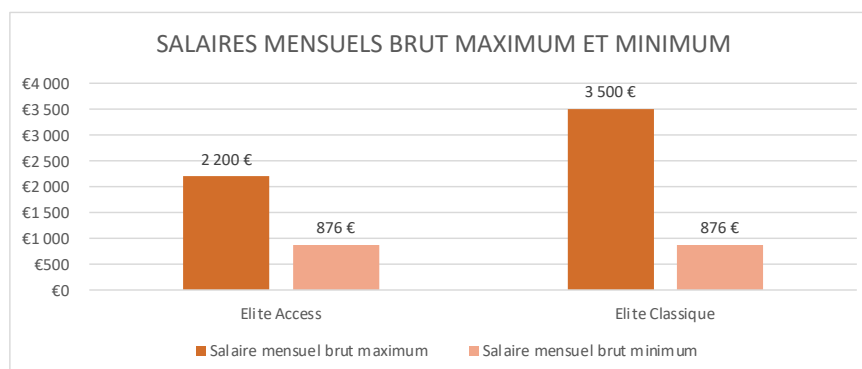
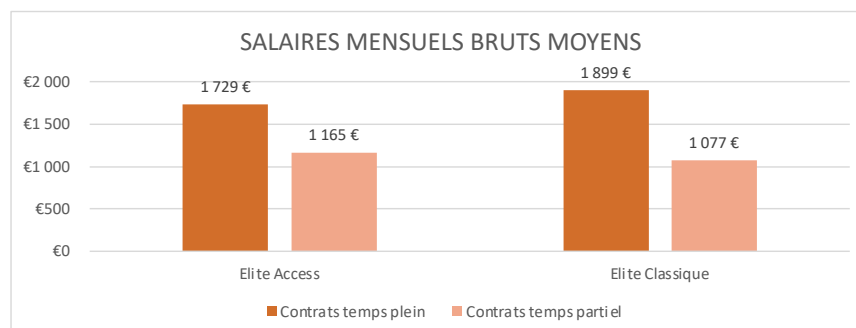
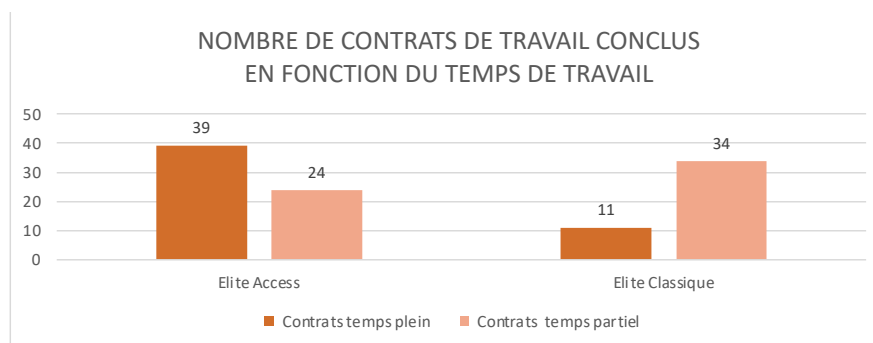
Le nombre total de contrats de travail s'élève à 63 pour les clubs d'Elite Access, contre 45 pour les clubs d'Elite Classique, soit un écart de 18 contrats.

On note en particulier la différence dans les contrats à temps plein : les clubs d'Elite Access en comptent 38, contre 11 pour l'Elite Classique, ce qui reflète la différence de masse salariale et le budget plus élevé de ces clubs, leur permettant de salarier plus durablement leurs joueuses professionnelles. À l'inverse, le nombre de contrats à temps partiel est plus élevé dans les clubs d'Elite Classique (34) que dans ceux d'Elite Access (24).

Il est assez surprenant de constater que la moyenne des salaires des contrats à temps plein des joueuses professionnelles est plus élevée dans l'Elite Classique, à 1.899 €, que dans l'Elite Access, à 1.729 €. Le montant le plus élevé d'un contrat s'élève à 3.500 € pour une joueuse professionnelle évoluant dans l'Elite Classique.

La moyenne est de 7,9 joueuses par club d'Elite Access, et de 3,75 joueuses par club d'Elite Classique. Les clubs employant le plus de joueuses professionnelles sont SAINT DIE DES VOSGES VOLLEY-BALL et l'UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY pour l'Elite Access, et ETUDIANT CLUB ORLEANAIS, VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS et VOLLEY CLUB DE VALENCIENNES pour l'Elite Classique.

Le club comprenant le moins de joueuses professionnelles est le RENNES ETUDIANTS CLUB pour l'Elite Access, et les clubs de l'AS.SP.V.B MAUGUIO, le CLUB OMNISPORTS DE SAINT-FONS, LES NEPTUNES DE NANTES VOLLEY ASSOCIATION, le VITROLLE SPORTS VOLLEY-BALL et le VOLLEY-BALMA QUINT FONSEGRIVES ayant pris acte de la volonté de ne pas salarier de joueuses professionnelles pour la saison 2023/2024.

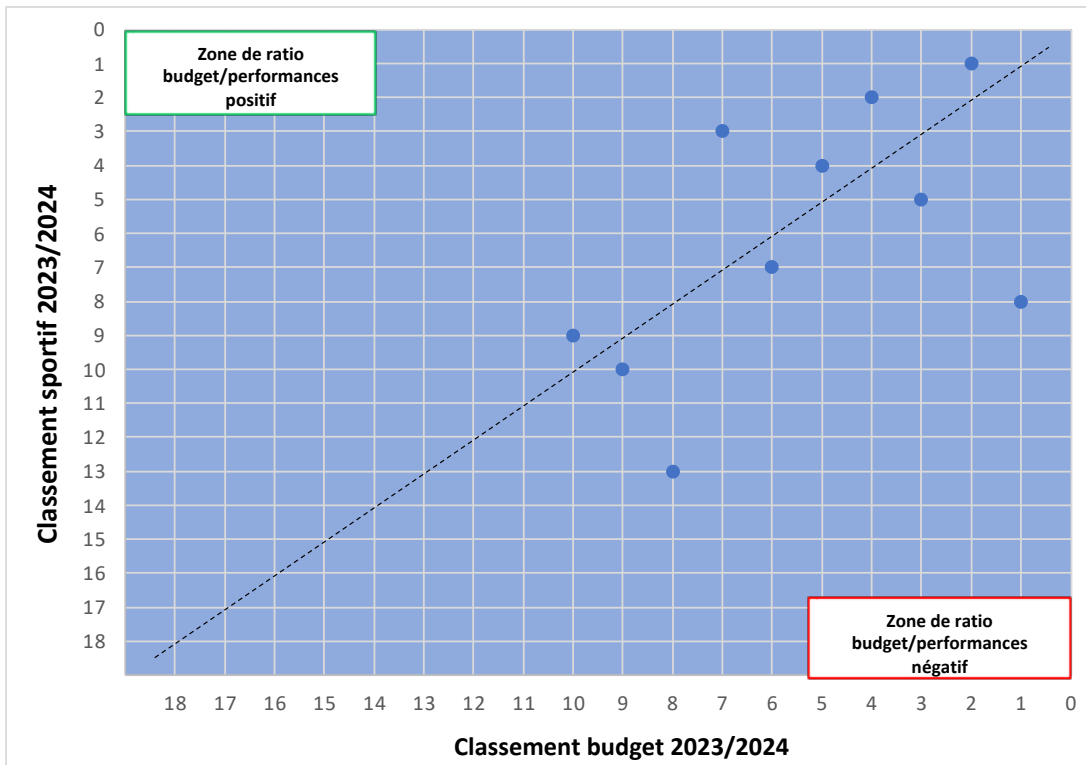


COMPARAISON ENTRE CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION

La ligne tracée sur les graphiques ci-dessous représente un équilibre théorique entre classement sportif et importance des budgets des clubs.

Les clubs situés au-dessus de cette ligne ont un budget moindre par rapport à leur classement sportif. Ces derniers sont dans une dynamique financière positive.

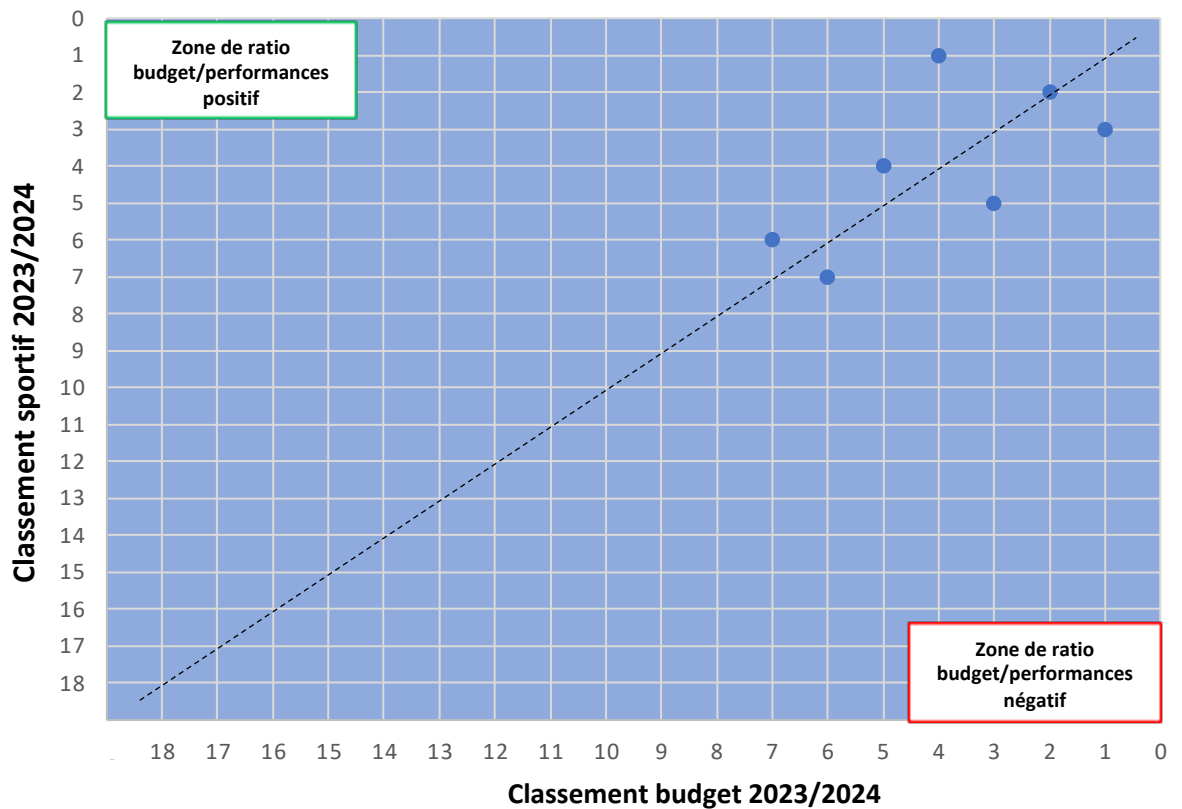
1. Elite Classique



Une homogénéité se dégage de l'ensemble des clubs de DEF.

Il est à noter, toutefois la dynamique financière négative du club du VOLLEY-BALL PAYS VIENNOIS, qui dispose du premier budget de la division mais termine à la huitième place du championnat. À l'inverse, le C.SM CLAMART, avec le septième budget, se classe troisième du classement.

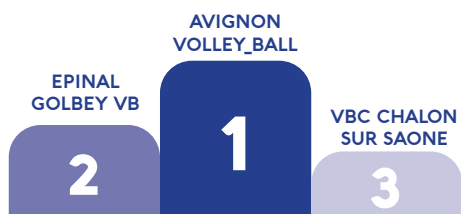
2. Elite Access



De même que pour les clubs d'Elite Classique, le budget moyen des clubs d'Elite Access correspond globalement à leur place dans le classement sportif, à l'exception du club de UGS BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY, qui se distingue : il occupe la quatrième place en terme de budget, mais se classe premier au classement sportif, ce qui lui permet d'accéder au championnat professionnel organisé par la Ligue Nationale de Volley.

STATISTIQUES FINANCIÈRES DES CLUBS ELITE MASCULIN

CLASSEMENT SPORTIF 2023/2024



4. LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE
5. CESSON VOLLEY SAINT-BRIEUC COTES D'ARMOR
6. HARNES VOLLEY-BALL
7. VOLLEY-BALL ARLESIEN
8. VC MICHELET HALLUIN
9. CONFLANS-ANDRESY-JOUY VB
10. AL CAUDRY VOLLEY-BALL
11. UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF
12. AMIENS METROPOLE VOLLEY
13. ASUL LYON VOLLEY-BALL
14. C'CHARTRES VOLLEY
15. VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT
16. ASNIERES VOLLEY 92

Les clubs de REIMS METROPOLE VOLLEY et de UGS ROYAN/SAINTES OCEAN VB accèdent au championnat professionnel de Ligue B Masculine de la Ligue Nationale de Volley pour la saison 2023/2024 suite à l'obtention d'une Wild Card.

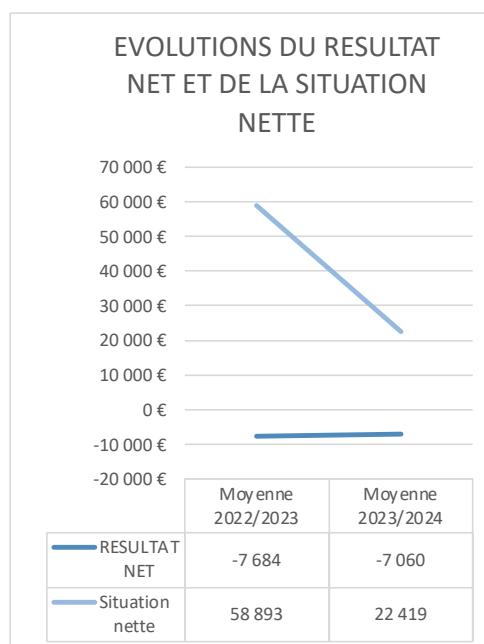
Les clubs de CNM CHARENTON, BEAUVAIS OISE UC VOLLEY, MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL et GRENOBLE V.UNIVERSITE CLUB sont relégués au championnat de National 2 Masculin pour la saison 2023/2024.

DES FINANCES FRAGILISÉES

Les statistiques de la DEM montrent une diminution du résultat net. Cette diminution du résultat net entraîne naturellement une baisse de la situation nette financière par l'ajout de deux clubs ayant participé au championnat LBM la saison dernière et relégués à l'issue de la saison 2023/2024 connaissant tous deux une situation financière largement déficitaire.

Même si certains clubs ont pu réaliser un résultat net déficitaire et compenser avec leurs fonds propres reconstitués pendant la période sanitaire, trois disposent de fonds propres négatifs à hauteur de -210 K€, -121 K€ et -22 K€ ce qui correspond à des déficits de 42%, 20% et 8% par rapport aux produits desdits clubs.

La diminution du résultat net et les circonstances évoquées entraînent une situation nette plus faible que celle de la DEF, contrairement aux saisons précédentes.



Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2022/2023	Total		Moyenne 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Recettes spectateurs	23 849	0%	1 491	38 780	1%	2 424	933	63%
Subventions	3 031 958	62%	189 497	3 388 509	58%	211 782	22 284	12%
Mairie	1 503 068	50%	93 942	1 789 785	53%	111 862	17 920	19%
Intercommunalité	387 789	13%	24 237	579 459	17%	36 216	11 979	49%
Conseil Départemental	458 498	15%	28 656	380 599	11%	23 787	-4 869	-17%
Conseil Régional	584 497	19%	36 531	490 116	14%	30 632	-5 899	-16%
Autres	98 106	3%	6 132	148 550	4%	9 284	3 153	51%
Partenariats	784 133	16%	49 008	1 133 284	19%	70 830	21 822	45%
Autres produits	1 065 548	22%	66 597	1 324 375	23%	82 773	16 177	24%
TOTAL PRODUITS	4 905 488		306 593	5 884 948		367 809	61 216	20%
DETAIL DES CHARGES								
Charges de personnel	2 691 678	55%	168 230	3 098 981	52%	193 686	25 456	15%
Salaires collectif professionnel	633 570	24%	39 598	737 394	24%	46 087	6 489	16%
Salaires autres contrats de travail	656 686	24%	41 043	751 106	24%	46 944	5 901	14%
Cotisations	244 375	9%	15 085	315 054	10%	19 691	4 417	29%
Autres charges directes	1 157 046	43%	72 684	1 295 429	42%	80 964	8 649	12%
Déplacements	487 107	10%	30 444	562 634	9%	35 165	4 720	16%
Autres charges	1 816 912	37%	113 557	2 294 836	39%	143 427	29 870	26%
TOTAL CHARGES	4 995 697	102%	312 231	5 956 451	101%	372 278	60 047	19%
RESULTAT COURANT	-90 209	-2%	-5 638	-71 503	-1%	-4 469	1 169	-21%
Produits exceptionnels (préciser la nature)	62 690	1%	3 918	54 198	1%	3 387	-531	-14%
Charges exceptionnelles (préciser la nature)	95 095	2%	5 943	90 352	2%	5 647	-296	-5%
Impôt sociétés (IS)	332	0%	21	5 309	0%	332	311	1499%
RESULTAT NET	-122 946	-3%	-7 684	-112 966	-2%	-7 060	624	-8%
Situation nette	942 290	19%	58 893	358 710	6%	22 419	-36 474	-62%

 Moyenne la plus élevée sur les deux dernières saisons

Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2022/2023	Total		Moyenne 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Recettes spectateurs	23 849	0%	1 491	38 780	1%	2 424	933	63%
Subventions	3 031 958	62%	189 497	3 388 509	58%	211 782	22 284	12%
Partenariats	784 133	16%	49 008	1 133 284	19%	70 830	21 822	45%
Autres produits	1 065 548	22%	66 597	1 324 375	23%	82 773	16 177	24%
TOTAL PRODUITS	4 905 488		306 593	5 884 948		367 809	61 216	20%

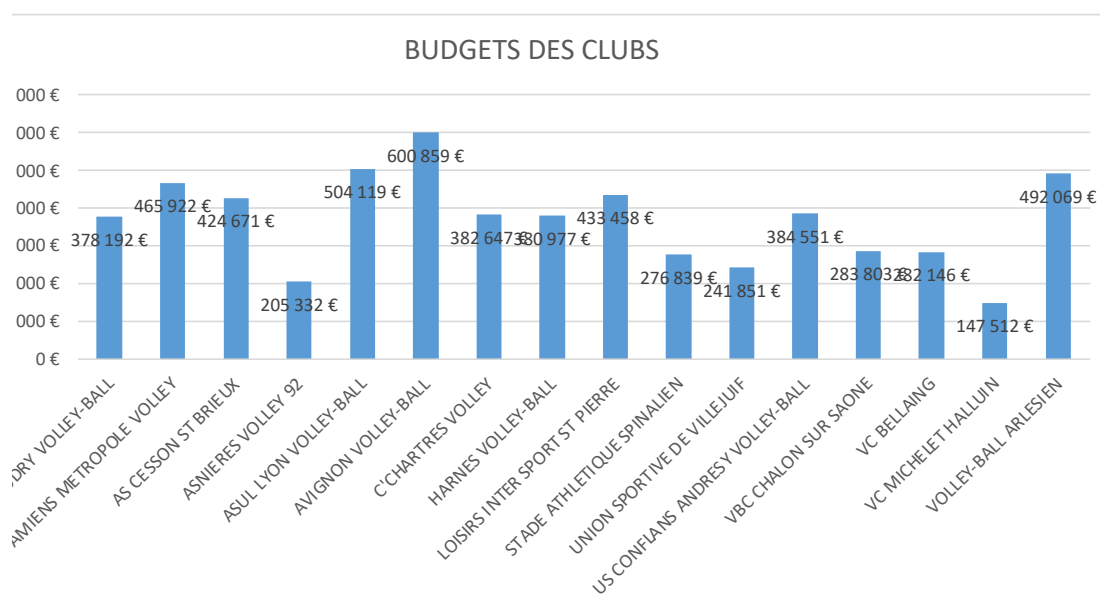
La moyenne des produits d'exploitation 2023/2024 des clubs de DEM a augmenté par rapport à celle de la saison 2022/2023, avec une hausse significative de l'ensemble des postes composant les produits des budgets des clubs.

Les recettes spectateurs restent à un montant faible avec, toutefois, une augmentation de 63% par rapport à la saison 2022/2023. Dix clubs indiquent une absence de recette à ce poste. Le club de ASUL LYON VOLLEY-BALL se démarque de l'ensemble des clubs avec des recettes billetterie de 20 K€.

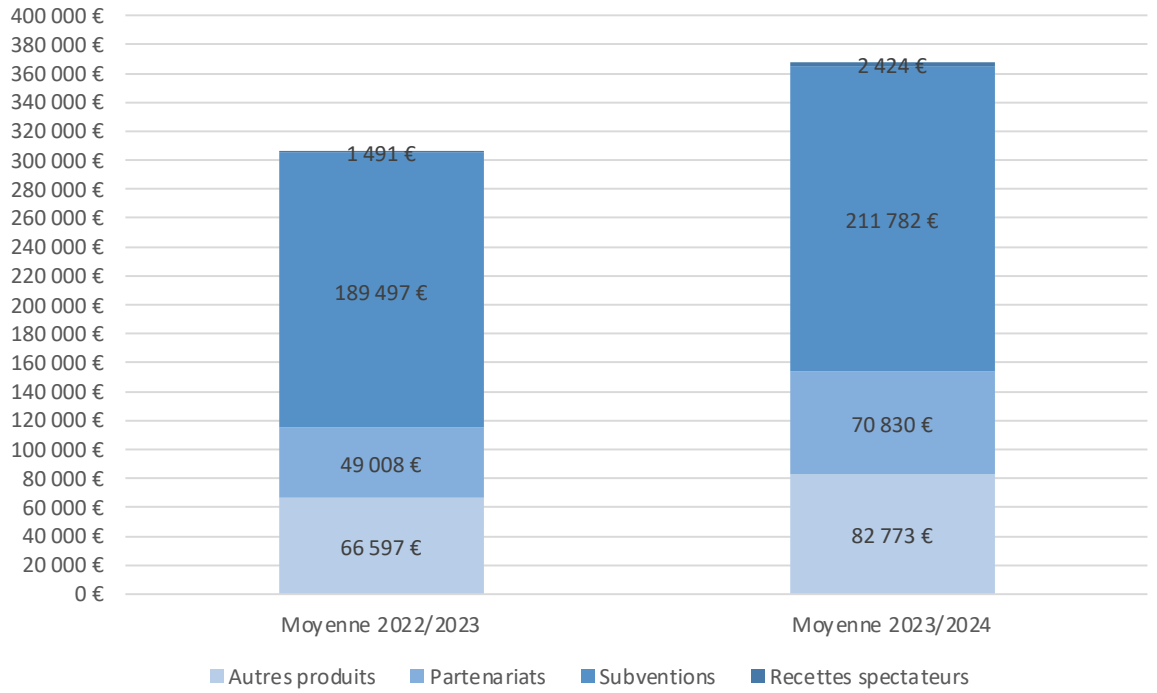
Les subventions d'exploitation sont la principale source de produits des clubs de DEM et représentent 58% du total des produits d'exploitation de la division au cours de la saison 2023/2024, contre 62% lors de la saison 2022/2023, ce qui met en exergue

une hausse des autres sources de produits. Il est à noter que le montant total des subventions a augmenté de 22 K€ entre les deux exercices et que le pourcentage total est en hausse de 12%.

Le partenariat observe une hausse de 22 K€ par rapport à la saison 2022/2023, ce qui représente une hausse considérable de 45% pour ce poste. Les autres produits subissent une hausse de 16 K€ soit l'équivalent de 24% par rapport à la saison 2022/2023.



EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



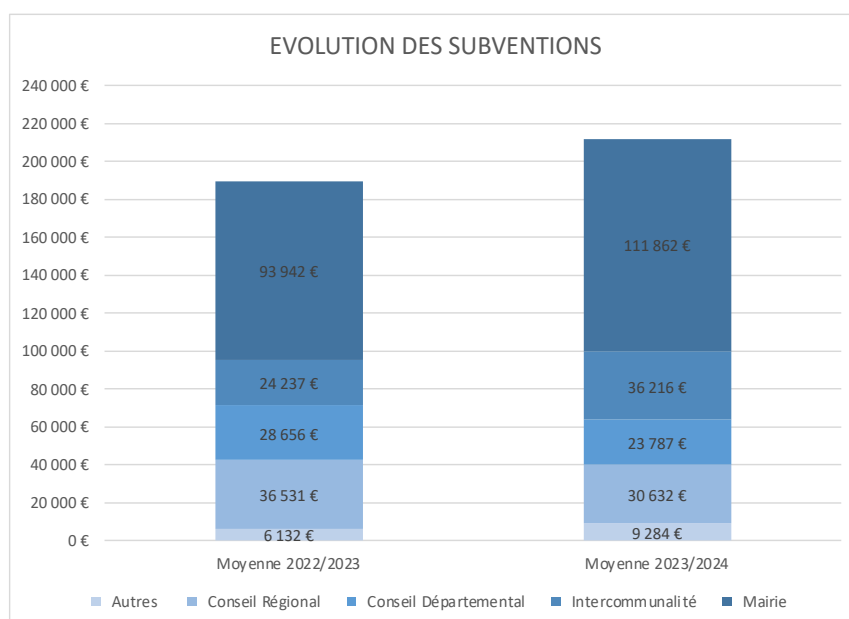
Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2022/2023	Total		Moyenne 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Subventions	3 031 958	62%	189 497	3 388 509	58%	211 782	22 284	12%
Mairie	1 503 068	50%	93 942	1 789 785	53%	111 862	17 920	19%
Intercommunalité	387 789	13%	24 237	579 459	17%	36 216	11 979	49%
Conseil Départemental	458 498	15%	28 656	380 599	11%	23 787	-4 869	-17%
Conseil Régional	584 497	19%	36 531	490 116	14%	30 632	-5 899	-16%
Autres	98 106	3%	6 132	148 550	4%	9 284	3 153	51%

Comme évoqué précédemment, le poste des subventions d'exploitation est le plus important parmi les produits des budgets des clubs de DEM. Il représente 58% des budgets des clubs de DEM au cours de la saison 2023/2024 pour une moyenne de 212 K€.

Le détail des subventions d'exploitation présente tout de même une diminution sur deux des postes. En effet, les subventions départementales (-5 K€) et régionales (-6 K€) diminuent, contre une augmentation des subventions municipales (+18 K€),

intercommunales (+12 K€) et des autres subventions (+3 K€).

Pour les clubs de cette division qui souhaitent poursuivre leur professionnalisation et intégrer à terme le championnat professionnel de LBM de la LNV, il est nécessaire qu'ils parviennent à augmenter leurs produits d'origine privée, même si, la CACCF constate une nette amélioration par rapport aux années précédentes.



Données supplémentaires notables :

VC BELLAING est le club le plus dépendant des subventions avec un taux de 90% ;
 ASUL LYON VOLLEY-BALL est le club le moins dépendant des subventions avec un taux de 38% ;
 AVIGNON VOLLEY-BALL est le club percevant le plus de subventions avec un total de 336 K€ ;
 VC MICHELET HALLUIN est le club percevant le moins de subventions avec un total de 72 K€.

LES PARTENARIATS

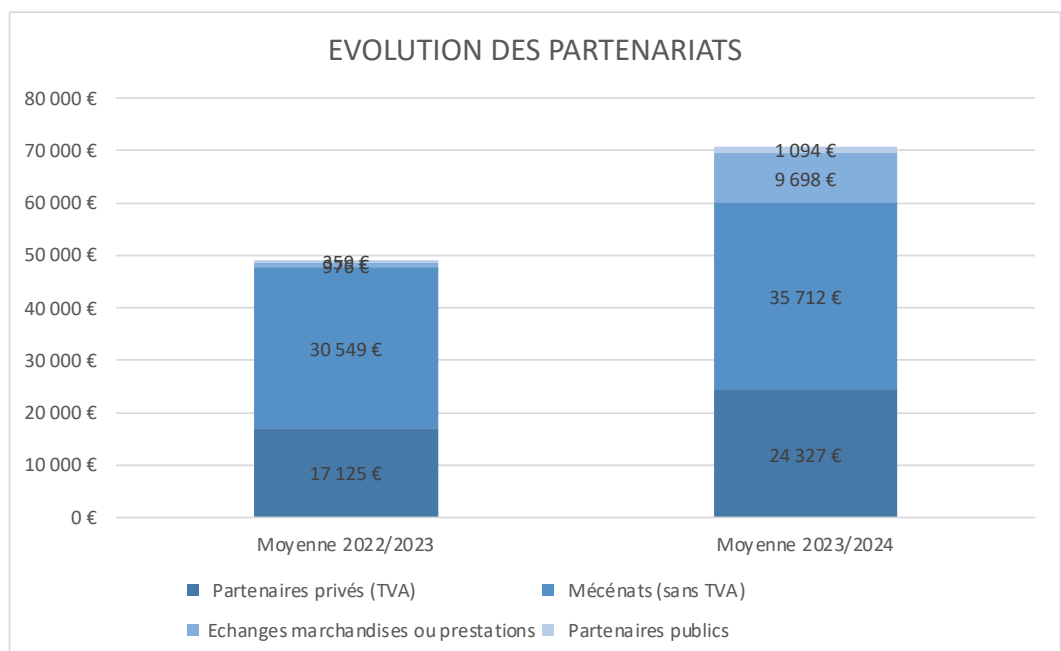
Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2022/2023	Total		Moyenne 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total produits		Montant	% total produits		Montant	%
Partenariats	784 133	16%	49 008	1 133 284	19%	70 830	21 822	45%
Partenaires privés (TVA)	273 999	35%	17 125	389 225	34%	24 327	7 202	42%
Mécénat (sans TVA)	488 776	62%	30 549	571 395	50%	35 712	5 164	17%
Echanges marchandises ou prestations	15 608	2%	976	155 164	14%	9 698	8 722	894%
Partenaires publics	5 750	1%	359	17 500	2%	1 094	734	204%

Les partenariats subissent une hausse de 22 K€, soit 45%, par rapport à la saison 2022/2023 pour une moyenne de 71 K€ par club, ce qui représente une nette amélioration du développement des partenariats privés, en complément des subventions, ainsi que l'émergence de clubs disposant de produits plus diversifiés et plus élevés.

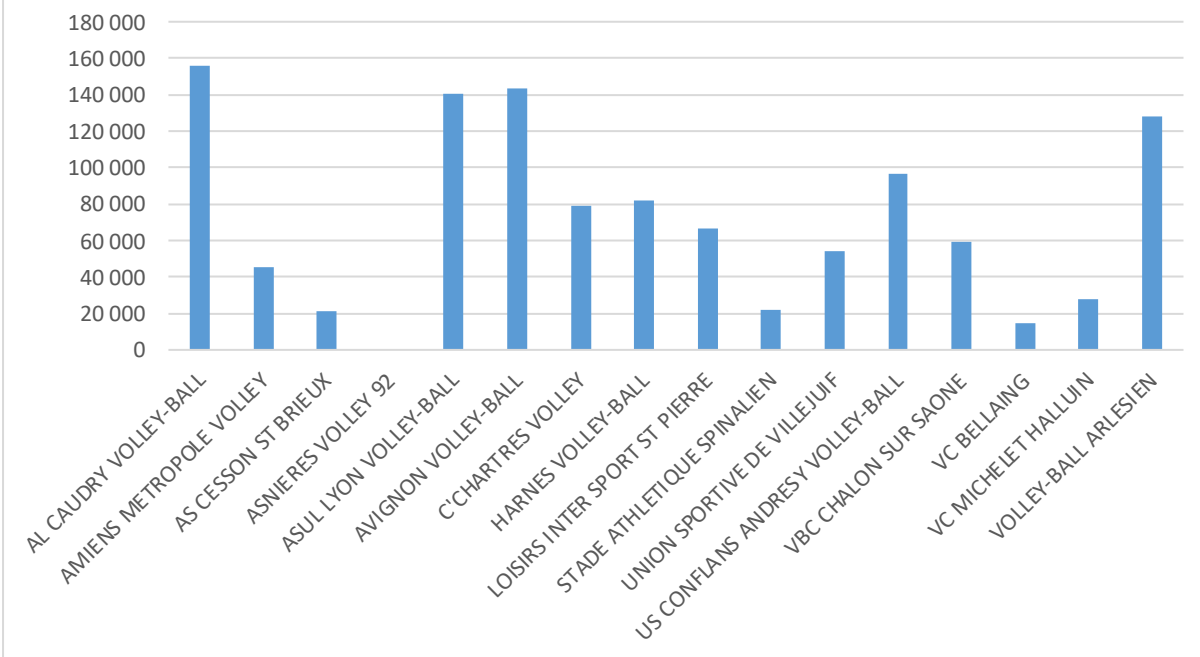
Le club de AL CAUDRY VOLLEY-BALL se démarque des autres clubs avec une part de 41% de partenariats au sein de son budget. Ces derniers étant constitués de partenariats privés et de dons éligibles au mécénat.

Cependant, si ce dernier dispose de la part de partenariats la plus importante au sein d'un budget de DEM, c'est le club d'ASNIERES VOLEY 92 qui ne dispose d'aucun partenariat, et le club d'AS CESSON ST BRIEUX qui détient le second montant brut de partenariats le moins important de la division avec un total de 21 K€.

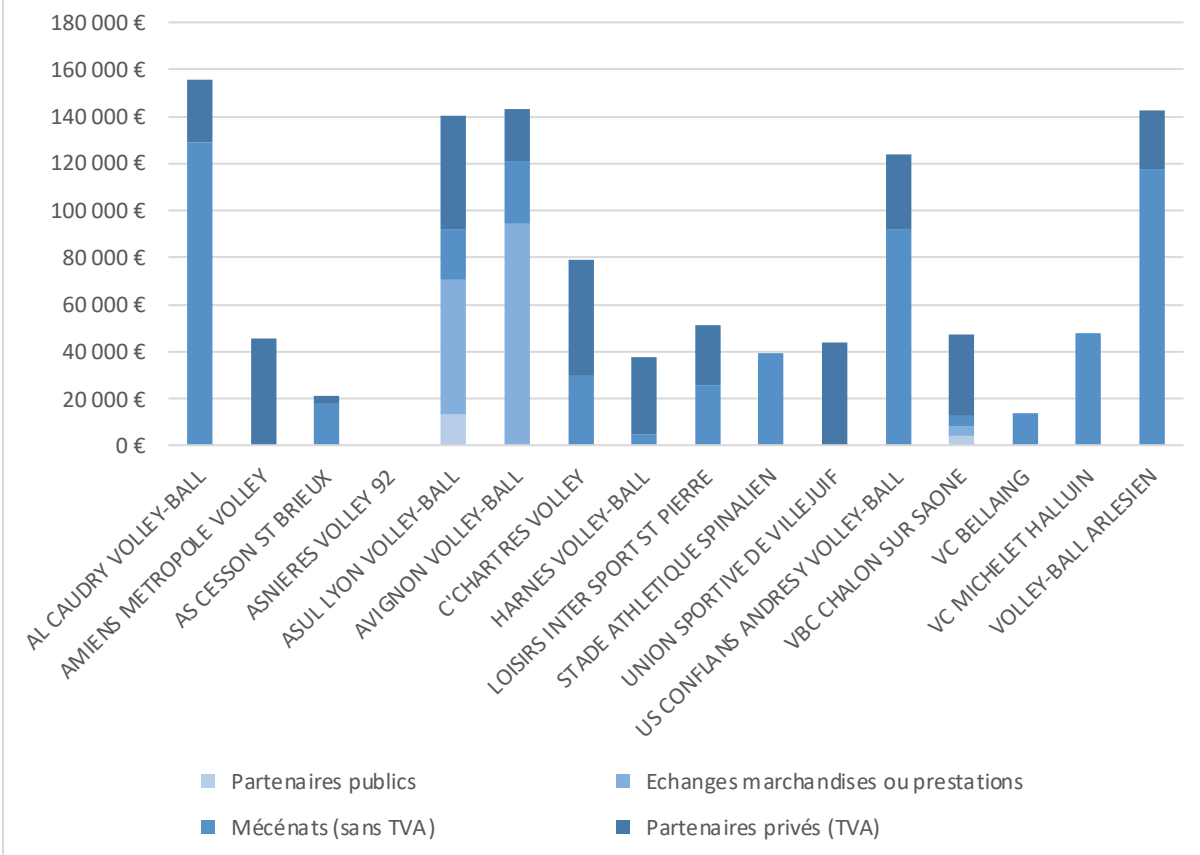
Le détail des partenariats laisse apparaître une augmentation de tous les postes, aussi bien des partenaires privés (+7 K€), du mécénat (+5 K€), des échanges de marchandises ou prestations (+9 K€) que des partenaires publics (+1 K€).



POIDS DES PARTENARIATS PAR CLUB



REPARTITION DES PARTENARIATS PAR CLUB

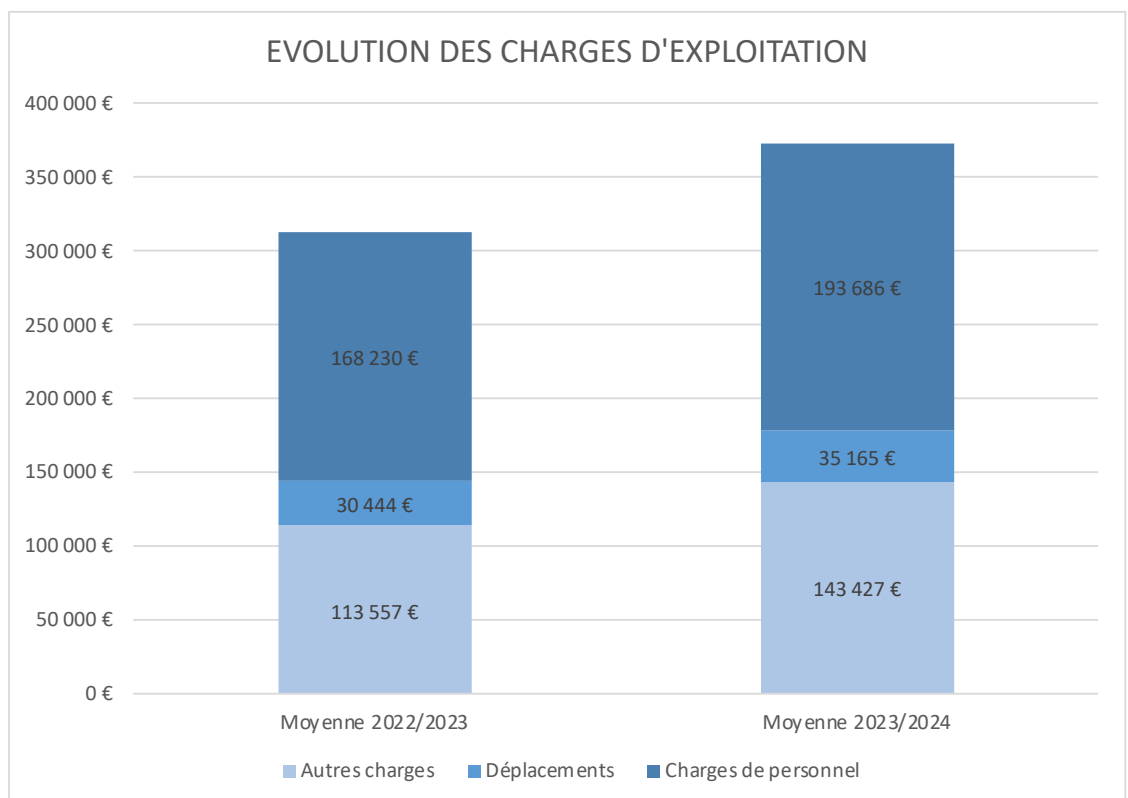


2/ LES CHARGES D'EXPLOITATION

Elite Masculine (16 clubs)	Total		Moyenne 2022/2023	Total		Moyenne 2023/2024	EVOLUTION GLOBALE	
	Montant	% total		Montant	% total		Montant	%
Charges de personnel	2 691 678	55%	168 230	3 098 981	52%	193 686	25 456	15%
Déplacements	487 107	10%	30 444	562 634	9%	35 165	4 720	16%
Autres charges	1 816 912	37%	113 557	2 294 836	39%	143 427	29 870	26%
TOTAL CHARGES	4 995 697	102%	312 231	5 956 451	101%	372 278	60 047	19%

Les charges d'exploitation enregistrent une forte hausse (+60 K€), expliquée par la descente de deux clubs du championnat de LBM pour la saison 2023/2024, ces clubs disposant de budgets plus conséquents et entraînant, par conséquent, une augmentation des charges.

À noter qu'il ressort que l'ensemble des clubs ont réussi à conserver une situation nette positive, malgré un résultat net déficitaire, à l'exception de deux clubs qui présentaient déjà une situation nette négative lors de la saison 2022/2023, mais qui ont tout de même réalisé des résultats d'exercice excédentaires.

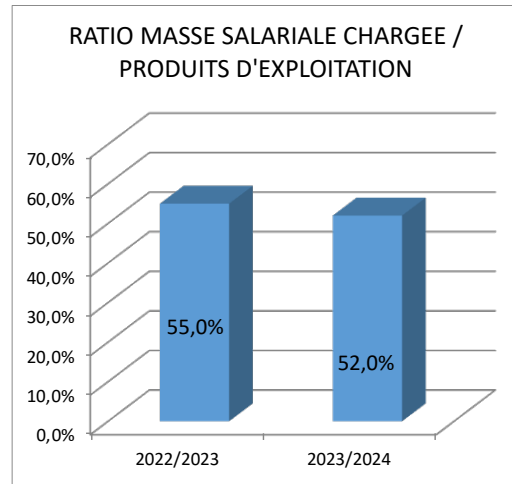


Focus sur les charges de personnels

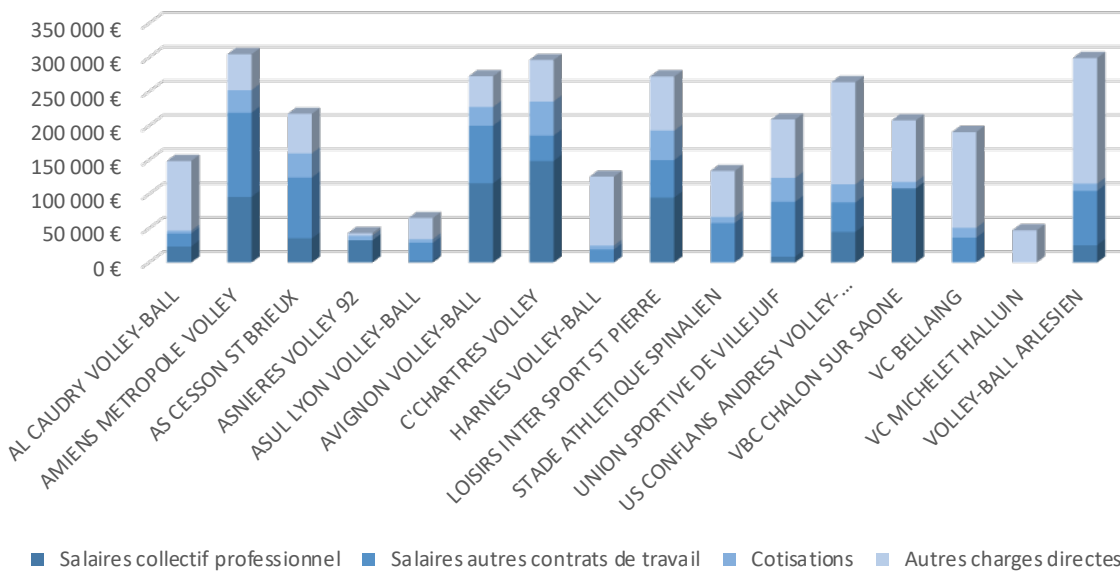
Les charges de personnels représentent le poste de charge le plus important au sein des budgets des clubs de DEM. En 2023/2024, elles représentent en moyenne 52% des charges des clubs de DEM, contre 55% lors de la saison 2022/2023.

Sont ici compris dans les charges de personnels tous les salaires bruts, les primes liées aux résultats ainsi que les cotisations sociales des joueurs, entraîneurs et administratifs professionnels de chaque club.

A ces charges de personnels, s'ajoutent les autres charges correspondant aux avantages en nature tels que le paiement des loyers ou la mise à disposition de voiture, ainsi que les défraiements comme les remboursements kilométriques et les franchises de cotisation URSSAF (primes de matchs).



CHARGES DE PERSONNEL PAR CLUB



Focus sur les salaires des joueurs professionnels

1- La qualité de joueur professionnel

L'effectif professionnel dont il est question est la masse salariale professionnelle faisant l'objet d'un encadrement systématique par la CACCF et définie à l'article 3.a de l'annexe 1 du Règlement de la DNACG comme suit :

« La masse salariale brute est définie comme la somme des salaires annuels bruts non chargés ainsi que la valeur réelle de tous les avantages et/ou indemnités, primes de toute nature (exemple : logement, voiture, prime de blanchissage) versés :

- Aux joueurs du collectif Elite ;
- Aux joueurs et entraîneurs amateurs du collectif Elite dotés d'un contrat de travail ;
- A l'entraîneur principal du collectif Elite ;
- A ou aux entraîneurs adjoints du collectif Elite.

Les primes aléatoires (par exemple liées aux résultats sportifs) sont exclues de ce calcul.

La masse salariale brute comprend également les éventuelles indemnités de rupture ou transactionnelles, versées aux joueurs, à l'entraîneur principal du collectif Elite, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec le club.

Les joueurs du collectif Elite sont les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation à la FFvolley et les joueurs amateurs ayant signé des contrats de travail de droit commun avec le club. »

La mention « les joueurs dont les contrats ont été déposés pour homologation » a toute son importance. En effet, conformément à l'article 18.4 du Règlement Général des Licences et des GSA de la FFvolley, l'homologation des contrats de travail des joueurs professionnels est limitée à ceux d'une durée au moins égale à 76 heures par mois. En-dessous de cette durée, les joueurs ne sont plus considérés comme professionnels au sens des règlements de la FFvolley et ne peuvent pas se voir délivrer de licence de joueur professionnel.

2. Les évolutions de contrats de joueurs professionnels

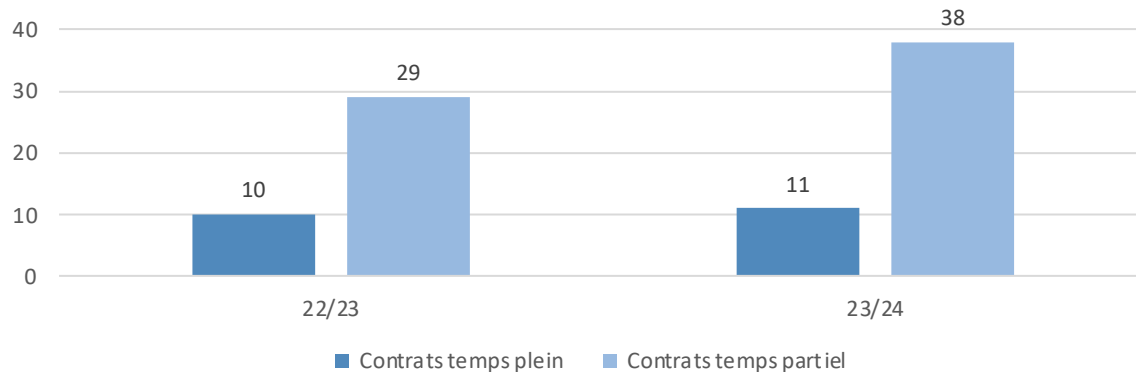
Le nombre total de contrats de travail a légèrement augmenté cette saison avec 10 contrats de travail supplémentaires par rapport à la saison 2022/2023, soit une augmentation totale de 25,6%, répartie entre 1 contrat de travail à temps plein (+10%) et 9 contrats de travail à temps partiel supplémentaires (+31%). Les contrats de travail à temps plein et à temps partiel sont restés, au terme de la saison 2023/2024, assez stables en nombre. Toutefois, on note une augmentation des contrats à temps partiel, les clubs de DEM concluant désormais davantage de contrats de travail à temps partiel.

La moyenne est de 3 joueurs par club.

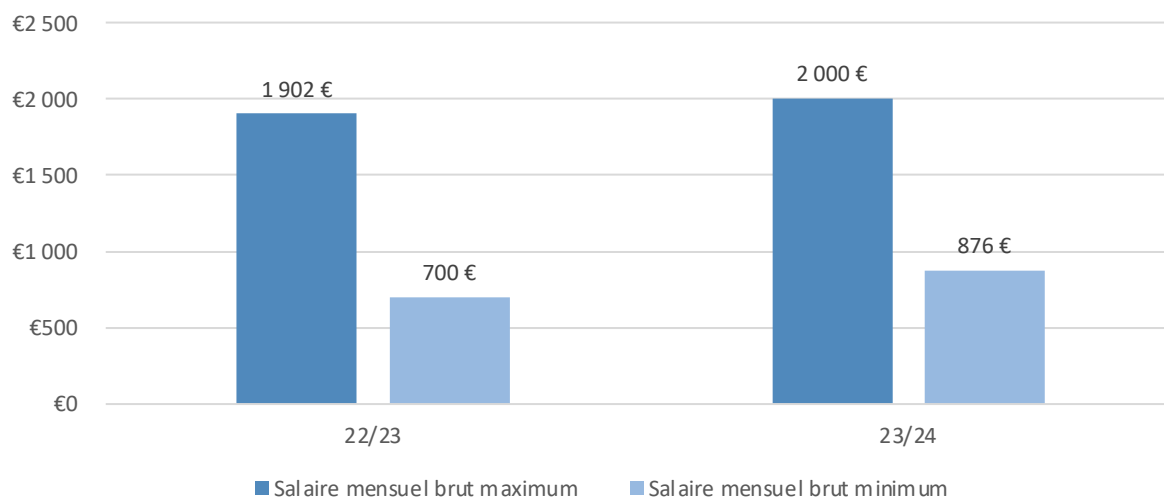
Les clubs employant le plus de joueurs professionnels sont le LOISIR INTER SPORTS SAINT PIERRE et l'AMIENS METROPOLE VOLLEY.

Les clubs employant le moins de joueurs professionnels sont l'ASUL LYON VOLLEY-BALL, l'HARNES VOLLEY-BALL, le VC BELLAING/PORTE DU HAINAUT et le VC MICHELET HALLUIN.

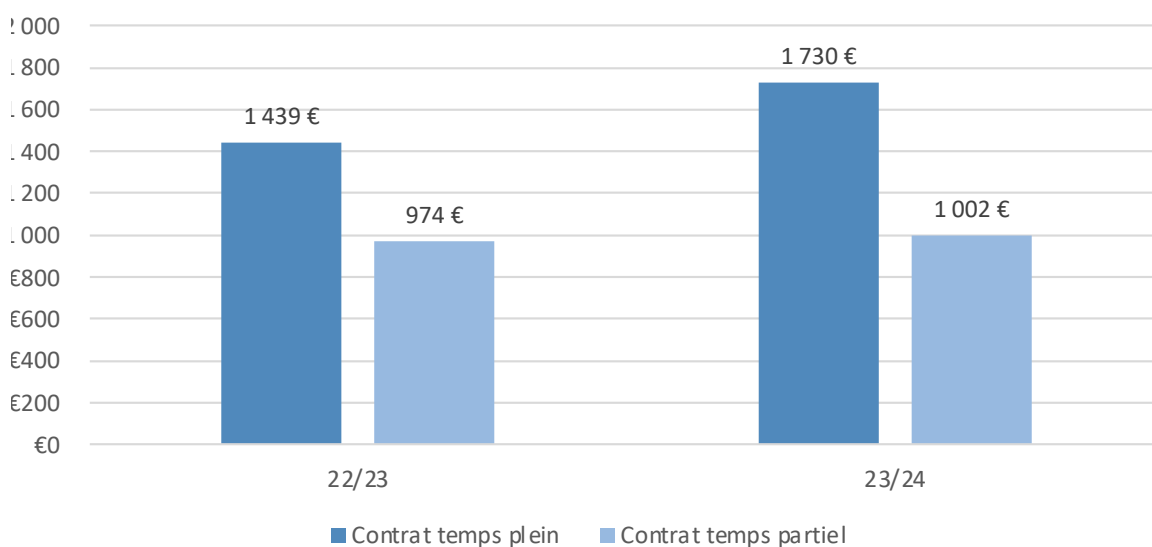
NOMBRE DE CONTRATS DE TRAVAIL CONCLUS EN FONCTION DU TEMPS DE TRAVAIL



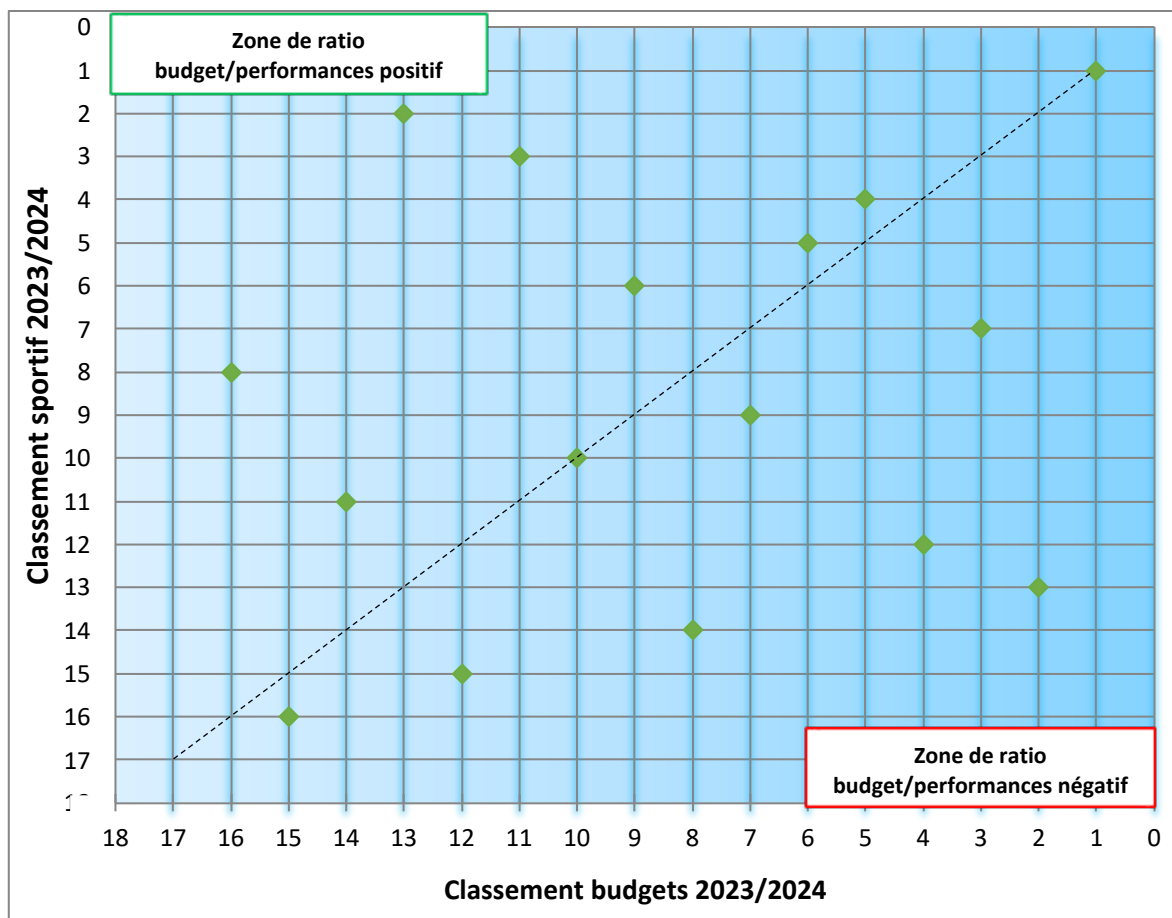
SALAIRES MENSUELS BRUT MAXIMUM ET MINIMUM



SALAIRES MENSUELS BRUTS MOYENS



COMPARAISON CLASSEMENT SPORTIF ET PRODUITS D'EXPLOITATION



La ligne tracée sur ce graphique représente un équilibre théorique entre classement sportif et importances des budgets des clubs.

Les clubs situés au-dessus de cette ligne ont un budget moindre par rapport à leur classement sportif. Ces derniers sont dans une dynamique financière positive.

Une disparité importante existe entre l'ensemble des clubs de DEM. En effet, si des clubs démontrent une dynamique financière positive, tel que le club d'AVIGNON VOLLEY-BALL qui décroche la première place du championnat de cette saison avec le premier budget de la division, la moitié de clubs semblent être encore à la recherche d'un modèle économique efficient.

Il faut également noter la dynamique financière positive du club du STADE ATHLETIQUE SPINALIEN qui possède le treizième budget de la division et décroche la deuxième place du championnat.

DIVISION ELITE MASCULINE

Elite Masculine (16 clubs)	AL CAUDRY VOLLEY-BALL		AMIENS METROPOLE VOLLEY		AS CESSON ST BRIEUX		ASNIERES VOLLEY 92		ASUL LYON VOLLEY-BALL		AVIGNON VOLLEY-BALL	
DETAIL DES PRODUITS (Réel 19/20)	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	2 400	1%	0	0%	3 474	1%	0	0%	19 655	4%	6 051	1%
Subventions	162 255	43%	312 423	67%	214 177	50%	126 991	62%	190 000	38%	335 800	56%
Mairie	94 755	58%	171 093	55%	62 869	29%	125 000	98%	123 000	65%	260 000	77%
Intercommunalité	0	0%	0	0%	27 857	13%	0	0%	60 000	32%	0	0%
Conseil Départemental	3 000	2%	0	0%	95 951	45%	0	0%	0	0%	72 300	22%
Conseil Régional	64 500	40%	124 916	40%	18 000	8%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	16 514	5%	9 500	4%	1 991	2%	7 000	4%	3 500	1%
Partenariats	155 610	41%	45 650	10%	21 202	5%	0	0%	140 354	28%	143 378	24%
Partenaires privés (TVA)	26 380	17%	45 650	100%	3 250	15%	0	#DIV/0!	48 442	35%	22 450	16%
Mécénats (sans TVA)	129 230	83%	0	0%	17 952	85%	0	#DIV/0!	21 412	15%	26 700	19%
Echanges marchandises ou prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	#DIV/0!	57 000	41%	94 228	66%
Partenaires publics	0	0%	0	0%	0	0%	0	#DIV/0!	13 500	10%	0	0%
Autres produits	57 927	15%	107 849	23%	185 818	44%	78 341	38%	154 110	31%	115 630	19%
TOTAL PRODUITS	378 192		465 922		424 671		205 332		504 119		600 859	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	148 764	39%	304 775	65%	217 657	51%	43 184	21%	65 088	13%	272 596	45%
Salaires collectif professionnel	23 639	16%	96 184	32%	35 317	16%	32 552	75%	2 536	4%	115 954	43%
Salaires autres contrats de travail	18 927	13%	123 299	40%	89 211	41%	0	0%	26 359	40%	84 483	31%
Cotisations	4 141	3%	32 889	11%	35 264	16%	6 867	16%	5 412	8%	27 273	10%
Autres charges directes	102 058	69%	52 403	17%	57 865	27%	3 765	9%	30 781	47%	44 887	16%
Agents	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Frais de transfert & Indemn. Formation	6 135	6%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Remboursements kilométriques	33 533	33%	0	0%	2 215	4%	0	0%	0	0%	0	0%
Frais de déménagement, blanchissage, repas, va	1 200	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	0	0%	0	0%	8 000	14%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	61 190	60%	34 300	65%	11 492	20%	0	0%	30 578	99%	22 400	50%
Déplacements	50 962	13%	83 730	18%	32 998	8%	14 302	7%	90 733	18%	29 344	5%
Autres charges	162 064	43%	108 028	23%	199 767	47%	171 746	84%	289 153	57%	255 332	42%
Services extérieurs (comptes 61)	18 499	11%	11 946	11%	11 279	6%	1 247	1%	81 506	28%	11 453	4%
Autres services extérieurs (comptes 62)	72 861	45%	66 421	61%	71 788	36%	42 750	25%	195 013	54%	130 350	51%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	3 782	2%	4 747	4%	2 787	1%	1 458	1%	6 935	2%	3 216	1%
TOTAL CHARGES	361 790	96%	496 533	107%	450 422	106%	229 232	112%	444 974	88%	557 272	93%
RESULTAT COURANT	16 402	4%	-30 611	-7%	-25 751	-6%	-23 900	-12%	59 145	12%	43 587	7%
Produits exceptionnels	7 325		7 351		3 838				3 238		6 116	
Charges exceptionnelles	450		43 286		4 301		45		1 193		25 389	
Impôt sociétés (IS)					5 309							
RESULTAT NET	23 277	6%	-66 546	-14%	-31 523	-7%	-23 945	-12%	61 190	12%	24 314	4%
Fonds Associatif N-1	85 180		76 661		115 659		158 998		-271 600		-145 421	
Résultat net exercice	23 277		-66 546		-31 523		-23 945		61 190		24 314	
Situation nette	78 457	21%	10 115	2%	84 136	20%	135 041	66%	-210 410	-42%	-121 107	-20%

Elite Masculine (16 clubs)	C'CHARTRES VOLLEY		HARNES VOLLEY-BALL		LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE		STADE ATHLETIQUE SPINALIEN		UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF		US CONFLANS ANDRESY VOLLEY-BALL	
DETAIL DES PRODUITS (Réel 19/20)	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	4 374	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Subventions	224 726	59%	261 500	69%	315 500	73%	215 491	78%	143 756	59%	163 848	43%
Mairie	40 000	18%	100 000	38%	199 500	63%	128 856	60%	74 028	51%	130 118	79%
Intercommunalité	160 000	71%	70 000	27%	24 000	8%	0	0%	0	0%	29 500	18%
Conseil Départemental	12 830	6%	29 500	11%	33 500	11%	9 718	5%	63 250	44%	1 850	1%
Conseil Régional	8 000	4%	54 000	21%	56 500	18%	40 000	19%	0	0%	0	0%
Autres	3 896	2%	8 000	3%	2 000	1%	36 917	17%	6 478	5%	2 380	1%
Partenariats	78 942	21%	37 483	10%	51 519	12%	39 630	14%	44 200	18%	123 780	32%
Partenaires privés (TVA)	49 000	62%	32 953	88%	26 000	50%	0	0%	44 200	100%	31 700	26%
Mécénats (sans TVA)	29 942	38%	4 530	12%	25 519	50%	39 630	100%	0	0%	92 080	74%
Echanges marchandises ou prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres produits	74 605	19%	81 994	22%	66 439	15%	21 718	8%	53 895	22%	96 923	25%
TOTAL PRODUITS	382 647		380 977		433 458		276 839		241 851		384 551	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	296 269	77%	125 681	33%	272 210	63%	134 046	48%	209 286	87%	263 855	69%
Salaires collectif professionnel	148 511	50%	0	0%	95 203	35%	0	0%	8 541	4%	44 857	17%
Salaires autres contrats de travail	37 268	13%	19 277	15%	55 002	20%	57 902	43%	80 316	38%	43 161	16%
Cotisations	50 001	17%	5 644	4%	42 971	16%	8 783	7%	34 886	17%	26 627	10%
Autres charges directes	60 490	20%	100 761	80%	79 034	29%	67 360	50%	85 543	41%	149 210	57%
Agents	1 400	2%	0	0%	1 200	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Frais de transfert & Indemn. Formation	1 950	3%	7 032	7%	1 300	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Remboursements kilométriques	20 060	33%	51 709	51%	14 536	18%	32 320	48%	1 950	2%	0	0%
Frais de déménagement, blanchissage, repas, va	0	0%	11 688	12%	4 680	6%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	11 480	19%	0	0%	3 374	4%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	0	0%	30 331	30%	21 669	27%	37 263	55%	77 980	91%	156 748	105%
Déplacements	0	0%	40 100	11%	27 674	6%	31 376	11%	27 751	11%	35 803	9%
Autres charges	72 263	19%	177 848	47%	129 172	30%	107 702	39%	88 922	37%	127 051	33%
Services extérieurs (comptes 61)	1 551	2%	33 360	19%	22 373	17%	51 326	48%	6 152	7%	670	1%
Autres services extérieurs (comptes 62)	60 625	84%	68 687	39%	49 172	38%	35 319	33%	74 180	83%	72 491	57%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	0	0%	457	0%	936	1%	1 110	1%	609	1%	0	0%
TOTAL CHARGES	368 532	96%	343 629	90%	429 056	99%	273 124	99%	325 959	135%	426 709	111%
RESULTAT COURANT	14 115	4%	37 348	10%	4 402	1%	3 715	1%	-84 108	-35%	-42 158	-11%
Produits exceptionnels			458		13 580		300		1 872		0	
Charges exceptionnelles	2 560		7 371		0		1 000				627	
Impôt sociétés (IS)											0	
RESULTAT NET	11 555	3%	30 435	8%	17 982	4%	3 015	1%	-82 236	-34%	-42 785	-11%
Fonds Associatif N-1	52 220		-11 865		54 101		-24 817		114 037		89 490	
Résultat net exercice	11 555		30 435		17 982		3 015		-82 236		-42 785	
Situation nette	63 775	17%	18 570	5%	72 083	17%	-21 802	-8%	31 801	13%	46 705	12%

DIVISION ELITE MASCULINE

Elite Masculine (16 clubs)	VBC CHALON SUR SAONE		VC BELLAING		VC MICHELET HALLUIN		VOLLEY-BALL ARLESIEN	
DETAIL DES PRODUITS (Réel 19/20)	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Recettes spectateurs	2 826	1%	0	0%	0	0%	0	0%
Subventions	174 900	62%	253 602	90%	71 665	49%	221 875	45%
Mairie	71 700	41%	33 750	13%	17 665	25%	157 451	71%
Intercommunalité	43 000	25%	165 102	65%	0	0%	0	0%
Conseil Départemental	58 700	34%	0	0%	0	0%	0	0%
Conseil Régional	0	0%	54 000	21%	54 000	75%	16 300	7%
Autres	1 500	1%	750	0%	0	0%	48 124	22%
Partenariats	47 136	17%	14 000	5%	48 000	33%	142 400	29%
Partenaires privés (TVA)	34 200	73%	0	0%	0	0%	25 000	18%
Mécénats (sans TVA)	5 000	11%	14 000	100%	48 000	100%	117 400	82%
Echanges marchandises ou prestations	3 936	8%	0	0%	0	0%	0	0%
Partenaires publics	4 000	8%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres produits	58 941	21%	14 544	5%	27 847	19%	127 794	26%
TOTAL PRODUITS	283 803		282 146		147 512		492 069	
DETAIL DES CHARGES	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits	Montant	% total produits
Charges de personnel	208 032	73%	191 016	68%	47 274	32%	299 248	61%
Salaires collectif professionnel	108 680	52%	0	0%	0	0%	25 420	8%
Salaires autres contrats de travail	0	0%	36 487	19%	0	0%	79 414	27%
Cotisations	9 375	5%	14 430	8%	0	0%	10 491	4%
Autres charges directes	89 977	43%	140 098	73%	47 274	100%	183 923	61%
Agents	1 350	2%	0	0%	0	0%	0	0%
Frais de transfert & Indemn. Formation	0	0%	0	0%	0	0%	650	0%
Remboursements kilométriques	18 905	21%	90 568	65%	17 579	37%	117 969	64%
Frais de déménagement, blanchissage, repas, va	6 825	8%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (joueurs)	2 750	3%	0	0%	0	0%	0	0%
Franchises de cotisations URSSAF (autres)	12 250	14%	49 530	35%	29 695	63%	65 304	36%
Déplacements	5 467	2%	9 575	3%	21 957	15%	60 862	12%
Autres charges	95 685	34%	77 157	27%	74 380	50%	158 566	32%
Services extérieurs (comptes 61)	15 937	17%	8 631	11%	4 169	6%	84 990	54%
Autres services extérieurs (comptes 62)	61 552	64%	33 598	44%	36 484	49%	37 914	24%
Impôts et taxes (dont Taxes sur les salaires)	2 865	3%	17 927	23%	1 058	1%	1 198	1%
TOTAL CHARGES	309 184	109%	277 748	98%	143 611	97%	518 676	105%
RESULTAT COURANT	-25 381	-9%	4 398	2%	3 901	3%	-26 607	-5%
Produits exceptionnels	10 120		0		0		0	
Charges exceptionnelles	35		0		3 885		210	
Impôt sociétés (IS)	0		0		0		0	
RESULTAT NET	-15 296	-5%	4 398	2%	16	0%	-26 817	-5%
Fonds Associatif N-1	26 605		103 194		44 422		34 824	
Résultat net exercice	-15 296		4 398		16		-26 817	
Situation nette	11 309	4%	107 592	38%	44 438	30%	8 007	2%



FFvolley

www.ffvolley.org